

SHS regards



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

N° 14 / septembre-novembre 2006

Le magazine du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO

SOMMAIRE

P. 3-5 ÉTHIQUE Moscou soutient la bioéthique • Enseigner l'éthique partout dans le monde • Deux rendez-vous panafricains sur la bioéthique / **P. 6-7 DROITS HUMAINS** Villes contre le racisme : 4 coalitions régionales avant 2007 • 2^e Forum de Nantes : les droits humains en débat / **P. 8-12 PAUVRETÉ** Lutte contre l'extrême pauvreté : un défi collectif pour l'UNESCO / **P. 13-15 SCIENCES HUMAINES** Journée mondiale de la philosophie 2006 • La vision des historiens sur la création du monde moderne • Lusophonie : les sciences humaines bientôt connectées • Rio et Paris sur les « Chemins de la dignité » / **P. 26-29 TRANSFORMATIONS SOCIALES** Un programme et des forums pour favoriser le développement social • 1^{er} Forum des ministres de l'Asie du Sud • Succès du 3^e Forum urbain mondial • Recherche urbaine : un colloque pour décrypter les nouvelles tendances / **P. 30-32 PUBLICATIONS** / **P. 32 AGENDA**

DOSSIER p.16 à 25

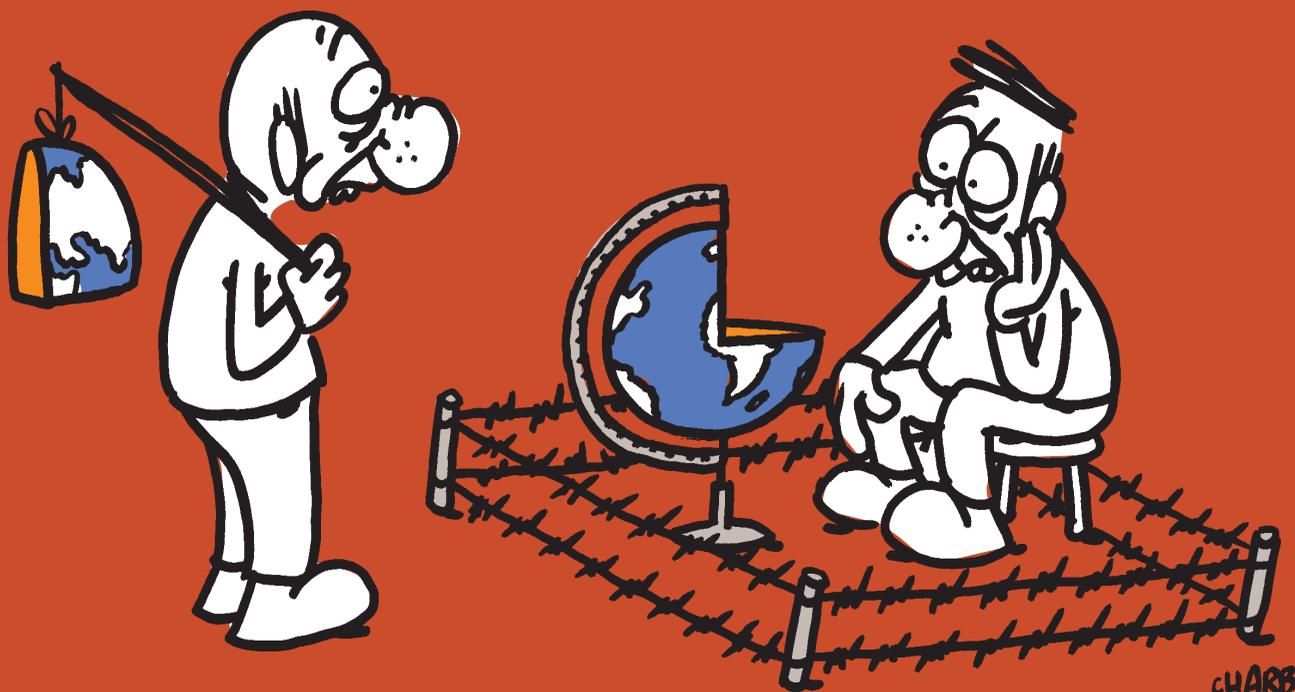
Migrations internationales

BIOÉTHIQUE p.4

**Mobilisation exemplaire
en Amérique latine**

ENTRETIEN p.11-12

Monique Ilboudo :
**« la pauvreté c'est d'abord
des droits qui sont bafoués »**



CHARB.

L'intelligence collective en action

Éthique, racisme, pauvreté, sécurité humaine, migrations internationales... *SHS Regards* plonge régulièrement au cœur de l'actualité en traitant de toutes ces questions. Ce numéro 14 ne fait pas exception. On y trouvera, notamment, un bilan de l'action conduite par l'UNESCO pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans le monde (page 8 à 12), un dossier sur les migrations internationales (page 16 à 25), ou encore une présentation du programme de l'Organisation en faveur du développement social.

Sur tous ces sujets, qui sont autant de révélateurs des choix de société, il arrive pourtant d'entendre : Pourquoi l'UNESCO ? Et pourquoi le Secteur des sciences sociales et humaines ? Quelle valeur ajoutée ? Quel apport spécifique ? Ces questions sont parfois posées de manière malveillante. Elles sont, en réalité, incontournables, positives et fécondes.

Ce n'est qu'en y répondant qu'on peut donner un sens précis au souci stratégique de mettre la recherche orientée vers l'action publique au service de transformations sociales mieux comprises, mieux gérées, plus propices à l'épanouissement des droits humains. Souci d'autant plus important, et d'autant plus délicat, que, dans les domaines où l'UNESCO est compétente, il n'y en a guère qui ne relèvent pas, peu ou prou, des sciences sociales et humaines.

Le caractère fondamentalement transversal des sciences sociales et humaines peut cependant faire naître deux tentations symétriques : celle de tout faire ; celle de tout laisser faire à d'autres. D'où la nécessité de construire, rigoureusement, un rôle d'animateur, de facilitateur, d'interface. L'intersectorialité au sein de l'UNESCO, la place de l'UNESCO dans le système des Nations Unies : à chaque niveau se pose le problème d'équilibrer complexité de la réflexion et efficacité de l'action. Le cas des migrations internationales l'illustre particulièrement bien. Les flux migratoires ne peuvent se comprendre que comme un phénomène « total », qui touche à l'économie, au travail, à la démographie, à la culture, au développement, à la géopolitique... et qui opère à l'échelle de continents entiers. Nul ne saurait être compétent pour intervenir sur le phénomène dans toute sa complexité.

D'où l'importance que chaque action, aussi parcellaire soit-elle, s'inscrive dans une perspective d'ensemble qui reflète l'intelligence collective de tous les acteurs.

L'accent privilégié sur les droits des migrants n'épuise, ainsi, en rien l'enjeu des migrations pour les sciences humaines et sociales. Mais c'est une perspective qui permet au Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO d'apporter sa contribution spécifique à l'action des Nations Unies, tout en favorisant la cohérence d'ensemble.

En effet, la meilleure façon d'escamoter la complexité des phénomènes migratoires – et d'en rendre ainsi impossible la maîtrise – serait d'envisager les migrants uniquement comme des « bras », ou des victimes de persécution, ou des porteurs d'altérité culturelle, voire des criminels en puissance. En réalité, les migrants ne sont « tous pareils » qu'à un seul titre : comme détenteurs des droits par lesquels se définit leur participation sociale.

Sur ce sujet, comme sur tant d'autres, sans intelligence d'ensemble, l'intervention des multiples acteurs compétents favorise la fragmentation, la duplication, l'inefficacité. C'est, inversement, quand les phénomènes les plus complexes sont mieux compris que les contributions multiples peuvent être sources de synergies. Et c'est bien dans cet équilibre que les sciences sociales et humaines trouvent toute leur légitimité. ¶



© DR

Pierre Sané
Sous-Directeur général
pour les sciences sociales
et humaines

Afin de protéger l'environnement, *SHS Regards* est imprimé sur du papier recyclé.



SHS Regards est le nouveau nom de la *SHS Newsletter*. Ce bulletin d'information trimestriel présente divers aspects de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est également disponible sous forme électronique (www.unesco.org/shs). Les articles peuvent être reproduits à condition qu'ils soient accompagnés de la mention « reproduit de *SHS Regards* » en précisant la date, le numéro et, le cas échéant, le nom de l'auteur de l'article. © UNESCO, 2006. ISSN 1819-9704.

Directeur de publication : Pierre Sané. **Rédactrice en chef :** Cathy Bruno-Capvert. **Comité de rédaction :** Mimouna Abderrahmane, Khaled Abu-Hijleh, Feriel Ait-Ouyahia, Caroline Bacquet, Santiago Castro, John Crowley, Thierry Foubert, Irakli Khodeli, Claudia Maresia, Jun Morohashi, Caroline Munier, Antoine Pécoud, Simone Porges, Petra Van Vucht Tijssen, Rosemary Wiltshire-Romero. **Conception graphique et réalisation :** Atelier Takavoïr + Anne Drezner. **Illustration :** Charb. **Impression :** UNESCO, 2006.

Dans un monde soumis à des mutations fondamentales, la mission de « conscience » des Nations Unies, dévolue à l'UNESCO depuis sa création, apparaît plus importante que jamais. Comptant parmi les cinq programmes prioritaires de l'UNESCO, **le Programme sur l'Éthique des sciences et de la technologie, mis en œuvre par le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) de l'Organisation, vise à guider les progrès des sciences de la vie et le développement technologique par une réflexion éthique** qui tient compte du patrimoine culturel, juridique, philosophique et religieux des diverses communautés humaines. Par l'action normative, la sensibilisation, et le renforcement des capacités de ses États membres, l'UNESCO s'efforce ainsi de remplir son mandat d'organisation internationale « chef de file » des problèmes éthiques.

Moscou soutient la bioéthique

Un dessin d'enfant après la catastrophe de Tchernobyl, qui a fortement contaminé le Bélarus.



© Uliana Popova / ANSA

Avec l'aide du bureau de l'UNESCO à Moscou, les républiques du Bélarus et de Moldova font des questions de bioéthique des priorités.

Un séminaire international intitulé « Comité national de bioéthique au Bélarus et activités des comités locaux de bioéthique : l'expérience de l'Europe centrale et orientale », s'est tenu du 6 au 8 juin 2006 à Minsk (Bélarus).

Organisé conjointement par l'Université d'État médicale du Bélarus et l'Université d'État bélarus en économie, avec le soutien du bureau de l'UNESCO à Moscou, de la Commission nationale de la République du Bélarus auprès de l'UNESCO, et du ministère de la Santé du Bélarus, ce séminaire a réuni de nombreux scientifiques et spécialistes de la bioéthique venus de la Fédération de Russie, d'Ukraine, de Pologne, de Lettonie, de Lituanie et de la République de Moldova.

Les Secrétaires généraux des Commissions nationales auprès de l'UNESCO de la région ont également participé à cet événement qui avait pour objectif le développement des Comités nationaux et locaux de bioéthique, et l'apport d'une expertise éthique en matière de recherche biomédicale.

La réflexion sur les nombreuses applications des biotechnologies et le besoin de formation sur les questions d'éthique sont en effet ressentis fortement en République du Bélarus, où la santé des popula-

tions est une préoccupation constante, depuis la catastrophe nucléaire de Tchernobyl (Ukraine).

Cette manifestation fut donc l'occasion de lancer officiellement deux projets soutenus par le bureau de l'UNESCO à Moscou : le premier concernant l'organisation du Comité national de bioéthique et la formation des spécialistes du Bélarus ; le second visant à développer, dans tout le pays, l'enseignement et la sensibilisation dans le domaine de la bioéthique.

Ces deux projets sont basés sur les résultats de consultations régionales sur le développement de la coopération dans le domaine de l'éthique et de la bioéthique, qui se sont déroulées les 10 et 15 mars 2005, à Minsk, et à l'occasion desquelles, les experts consultés avaient enjoint les gouvernements et parlements nationaux, les ministères et institutions pertinentes, ainsi que les organisations publiques et les unions commerciales, à soutenir toutes les initiatives allant dans le sens d'un renforcement de la prise en compte des questions d'éthique et de bioéthique.

Dans une autre république de la région, où un Centre national de bioéthique a été mis en place en 2005, une action d'envergure visant à partager les connaissances en matière d'éthique des sciences et de la technologie, et à promouvoir les questions de bioéthique, a également été lancée, par le bureau de l'UNESCO à Moscou, au printemps 2006.

En coopération avec le ministère de l'Éducation de la République de Moldova, située au sud-ouest de l'Ukraine, des guides intitulés « Éléments de bioéthique à l'école » destinés aux enseignants vont notamment être publiés et diffusés à travers tout le pays, afin de sensibiliser les jeunes des écoles et des lycées. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Alla Ampar, a.ampar@unesco.ru, tél. : + 495 230-05-54. Ext. 122
Site web : www.unesco.ru

Comité international de bioéthique

La 13^e session du Comité international de bioéthique (CIB) se tiendra au Siège de l'UNESCO à Paris, du 20 au 22 novembre 2006. Cette réunion sera principalement

consacrée à approfondir la réflexion sur les principes de consentement et de responsabilité sociale et santé, tel qu'énoncés dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les

droits de l'homme. Le CIB examinera les travaux en cours de ses groupes de travail sur ces questions. ¶

Pour plus d'informations, merci de consulter le site www.unesco.org/bioethics

Bioéthique et droits de l'homme : mobilisation exemplaire en Amérique latine

Moins d'un an après l'adoption de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, il est une région du monde où l'ensemble des spécialistes de cette question, ainsi que les pouvoirs publics, seront bientôt les premiers promoteurs de cette déclaration : l'Amérique latine et les Caraïbes.

Point d'orgue d'un an de sensibilisation autour de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, la Conférence régionale, qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine), les 19 et 20 octobre 2006, rassemblera 300 experts gouvernementaux et acteurs sociaux œuvrant dans les domaines de la bioéthique et des droits de l'homme, ainsi que de nombreux représentants d'ONG d'Amérique latine et des Caraïbes.

À l'ordre du jour : les mesures à prendre, notamment législatives, pour assurer la mise en œuvre effective de la Déclaration dans les pays de la région. Cette conférence, co-organisée par l'UNESCO et le secrétariat aux Droits de l'Homme du ministère de la Justice argentin, devrait être suivie de mesures concrètes, car elle est le fruit d'un rigoureux travail préparatoire qui a associé, à toutes les étapes, l'ensemble des entités concernées.

Des préoccupations régionales

D'abord dans le processus d'élaboration de la Déclaration. Pour la première fois, en effet, des consultations régionales ont été organisées, en amont, pour discuter du projet élaboré par le Comité International de Bioéthique (CIB) et amendé par les consultations règlementaires du Comité intergouvernemental de Bioéthique (CIGB).

Une consultation pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'était ainsi tenue en novembre 2004, à Buenos Aires (Argentine). Elle avait donné lieu à la rédaction de la « Lettre de Buenos Aires », qui fut envoyée officiellement au CIB, et exprimait très clairement les préoccupations des pays de la région.

Pauvreté, inégalité, exclusion, accès aux services de santé, à l'eau potable, et à une alimentation saine..., selon eux, la réflexion bioéthique n'est pas un exercice abstrait et ne se limite pas aux aspects médicaux, mais concerne tous les aspects de la vie humaine et doit respecter la diversité culturelle en garantissant le partage équitable des progrès scientifiques et techniques.

Est-ce parce que la Conférence générale de l'UNESCO a su tenir compte de ces préoccupations ? Une fois le texte final adopté, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se le sont réapproprié pour donner corps aux idées, dans un processus qui, de nouveau, associe spécialistes et décideurs politiques à tous les niveaux.

Ainsi, moins d'un mois avant la Conférence régionale de Buenos Aires, une Conférence nationale se sera tenue à Mexico (Mexique), fin

septembre, afin d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre au niveau national pour que vive cette déclaration.

Les 8 et 9 juin derniers, à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), une autre conférence a réuni, pour la première fois dans les Caraïbes anglophones, une quarantaine d'experts venus de 8 pays, qui ont formulé des demandes spécifiques, notamment en faveur de l'organisation de cours de bioéthique et de l'établissement d'un Comité national de Bioéthique.

En mai 2006, à Brasilia (Brésil), une loi pour l'établissement d'une Commission nationale de bioéthique a été annoncée, à l'issue d'une autre conférence de promotion de la Déclaration, à laquelle le Président de la République brésilienne s'était personnellement fait représenté.

Comme toutes les autres, cette rencontre n'aurait sans doute pas été possible sans la mobilisation très active du réseau de bioéthique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et sans la création, un an plus tôt, d'une Chaire UNESCO de Bioéthique à l'université de Brasilia.

Co-organisatrice de cet événement, cette chaire est la seconde Chaire du continent dédiée à la bioéthique, après celle créée à l'Université nationale de Buenos Aires, où se tiendra donc, fin octobre, la Conférence régionale qui marquera le point d'orgue de plusieurs mois d'une mobilisation exemplaire. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Alya Saada, a.saada@unesco.org, tél. : +52 55 5230 7600

Site web du réseau « Redbioetica » : www.redbioeticaunesco.org.mx



© Robinet / UNESCO

Face à la pauvreté, la bioéthique n'est pas un exercice abstrait en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Enseigner l'éthique partout dans le monde

Comme le souligne l'article 23.1 de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits humains, l'éducation à l'éthique reste le meilleur moyen d'en promouvoir les principes.

Dans le cadre du programme d'éducation à l'éthique, lancé par l'UNESCO en 2004, trois activités sont actuellement en cours :

• **Recensement des programmes.**

L'Observatoire mondial d'éthique (GEOBs) présente déjà 108 descriptions des programmes existants d'enseignement de l'éthique, dont une grande partie concerne l'éthique médicale (37) et la bioéthique (28). Ces descriptions – mises à la disposition de tous sur internet – peuvent servir de sources d'inspiration pour mettre en place ou améliorer les programmes au niveau universitaire, et constituer une base d'analyse des différents statuts d'enseignement de l'éthique.

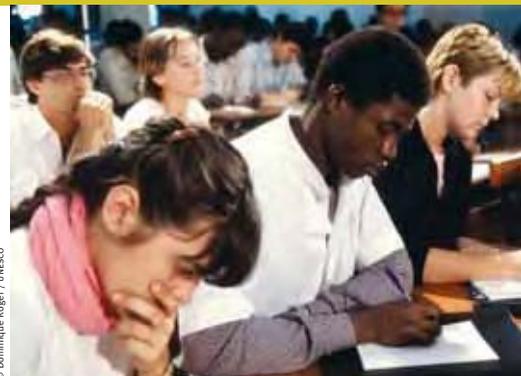
Le recensement en Europe centrale et orientale est maintenant terminé.

• **Réunions d'experts régionaux.**

Afin d'enrichir cette base de données et examiner la situation dans la région arabe et en Asie de l'Ouest, des experts, identifiés dans les États membres, sont invités à décrire les programmes existants dans leurs pays et à en discuter avec leurs collègues, lors de réunions régionales. La prochaine réunion aura lieu à Téhéran (Iran), les 28 et 29 octobre, et une autre se tiendra à Muscat (Oman) les 27 et 28 novembre. La réunion suivante sera accueillie par la Turquie, probablement au printemps 2007, tandis qu'une quatrième réunion est en préparation pour les experts du Maghreb. Ces réunions pourraient permettre d'identifier où et comment la situation peut être améliorée.

• **Formation des enseignants.**

Le recensement des programmes a révélé la vulnérabilité de l'enseignement de l'éthique. Afin de pérenniser et développer cet



© Dominique Roger / UNESCO

Étudiants en médecine à Dakar (Sénégal)

enseignement, une nouvelle génération de professeurs a besoin d'être formée. Un module de formation pour les professeurs d'éthique a donc été développé avec le soutien de la Chaire UNESCO à Haifa et la Commission nationale d'Israël auprès de l'UNESCO. Un premier cours aura lieu à Bucarest (Roumanie) du 30 octobre au 4 novembre 2006, au Centre européen pour l'enseignement supérieur de l'UNESCO (CEPES), auquel participeront 15 jeunes professionnels préalablement sélectionnés, principalement en Europe. Un second cours est programmé en 2007 dans une autre région. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Henk ten Have**, h.tenhave@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 14.

***** Deux rendez-vous panafricains sur la bioéthique *****

En juin dernier, pas moins de deux rendez-vous importants, auxquels l'UNESCO a été associée, ont permis de mesurer l'avancement des questions liées à la bioéthique sur le continent africain.

Organisées conjointement, la 4^e Conférence panafricaine de bioéthique et les 2^e Journées du Forum panafricain de bioéthique pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest (PABIN) se sont tenus à Yaoundé (Cameroun), du 5 au 7 juin 2006, sous le thème : « les Objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire et l'éthique de la recherche en santé en Afrique : avancement de la bioéthique en Afrique ». Invité à participer à l'ouverture des travaux, le Sous-Directeur général de l'UNESCO pour

les sciences sociales et humaines, Pierre Sané, a estimé que cette double manifestation confirmait l'élan pris par l'Afrique en matière de bioéthique, soulignant combien ce continent, berceau de l'humanité, a une voix à faire entendre, non seulement pour défendre ses populations face aux risques d'abus liés aux avancées scientifiques et technologiques, mais également pour participer activement à la réflexion éthique menée au niveau international. Créée en 2001, la Conférence panafricaine de bioéthique permet, notamment, aux spécialistes africains de se tenir régulièrement informés des évolutions techniques et technologiques de la recherche dans le domaine de la santé.

Les 2^e Journées du Forum panafricain de bioéthique pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest visaient, quant à elles, à approfondir les travaux de la réunion fondatrice de ce Forum, organisée à Dakar en 2005, en partenariat avec l'UNESCO (lire la *SHS Newsletter* n°10). Les participants avaient alors pris l'engagement de s'investir activement dans la recherche, l'enseignement, les soins, et la promotion de l'éthique, de la bioéthique et des politiques de santé en Afrique. Engagement dont leur forte présence à cette deuxième édition suffisait à attester. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Carrie Marias**, c.marias@unesco.org, tél. : +211- 849-23-23

Inscrite dans l'Acte constitutif de l'UNESCO, la promotion des droits de l'homme est l'une des missions principales du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS). Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, qui place les droits humains au cœur de tous ses programmes, SHS s'emploie à encourager et à diffuser la recherche en matière de droits humains; à assurer la promotion de l'éducation à ces droits; à conduire des actions en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'échelon régional, national et international; à stimuler la coopération avec l'ensemble des acteurs et des réseaux; à promouvoir la démocratie et à faire avancer la réflexion sur les nouvelles formes de violence en mettant notamment en place des plans régionaux en faveur de la sécurité humaine.

Villes contre le racisme : 4 coalitions régionales avant 2007

D'ici la fin de l'automne 2006, 3 nouveaux réseaux régionaux auront été créés, en plus du réseau des villes européennes, coordonné depuis 2004 par la ville de Nuremberg (Allemagne). En Amérique du Nord, la formation de la Coalition canadienne progresse avec un nombre croissant de municipalités qui affirment leur intention d'adhérer à ce réseau.

Alors que les préparatifs s'accéléraient pour le lancement d'une Coalition régionale des villes africaines, fin septembre, et d'une autre pour l'Amérique latine et les Caraïbes, fin octobre, la région Asie-Pacifique a créé l'événement cet été.

Profitant d'une conférence régionale qui a réuni plusieurs municipalités en faveur d'une société urbaine inclusive, à Bangkok (Thaïlande), les 3 et 4 août derniers, l'existence d'un réseau régional de villes contre le racisme et la discrimination a en effet été officialisée.

Préparé de longue date, ce lancement s'est déroulé en présence de Apirak Kosayodhin, Gouverneur de l'Administration métropolitaine de Bangkok, et de Pierre Sané, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines, qui ont tous deux insisté sur le défi que constitue la participation des habitants venant des diverses cultures à la vie économique, sociale, culturelle, et politique de la ville.

Des spécificités régionales

De nombreuses municipalités de la région, parmi lesquelles des villes du Cambodge, de Fidji, de l'Indonésie, du Japon, de la République démocratique populaire du Lao, du Népal, des Philippines, du Sri Lanka, du Vietnam... avaient contribué à la finalisation du projet et étaient représentées.

Des Commissions nationales pour l'UNESCO et des Commissions nationales des droits de l'homme, ainsi que plusieurs ONG et associations, tels le Mouvement international contre la discrimination et le racisme (IMADR), le Centre d'information des droits de l'homme en Asie-Pacifique, ou encore les Cités unies et gouvernements locaux (CGLU), participaient également à l'événement.

Outre l'engagement d'agir ensemble contre le racisme en suivant un Plan d'action en 10 points, tenant compte des spécificités régionales, les premières villes signataires se sont fixées pour objectif de mobili-

ser d'autres municipalités autour d'elles. Si la question du racisme est encore souvent difficilement reconnue par les politiques dans cette région, les phénomènes discriminatoires sont en effet présents, en Asie et dans le Pacifique, comme partout dans le monde, principalement liés aux héritages traditionnels, à la migration et aux processus déséquilibrés d'urbanisation.

Durant l'été 2006, dans 2 autres régions du monde, des réunions d'experts ont été organisées pour finaliser d'autres plans d'action en 10 points, tenant compte d'autres réalités.

Dans le combat pour faire reculer la peur de l'Autre et les conduites discriminatoires, la Coalition européenne des villes contre le racisme a également tenu sa réunion annuelle, les 15 et 16 juin 2006, à Madrid (Espagne). À l'ordre du jour : les responsabilités et actions municipales dans les domaines juridique et éducatif et la préparation de la prochaine conférence de la Coalition, prévue en 2007, à Nuremberg. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Afrique et Amérique latine : **Marcello Scarone Azzi**, m.scarone@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 41 96.

Asie-Pacifique, Europe, et Amérique du Nord : **Jun Morohashi**, j.morohashi@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 44 62.



© M. Beckers / UNESCO

C'est à Bangkok (Thaïlande) que la Coalition des villes d'Asie et du Pacifique a été lancée, cet été.

2^e Forum de Nantes : les droits humains en débat



© Lydia Nicollet



© Lydia Nicollet



© Lydia Nicollet

Dédié à la mémoire de Peter Benenson, fondateur d'Amnesty international et de Rosa Parks, l'une des premières militantes pour les droits civiques aux États-Unis, le 2^e Forum mondial des droits humains qui s'est tenu à Nantes (France), du 10 au 13 juillet 2006, a rassemblé un millier de participants venus de 80 pays différents, confirmant le succès de cette rencontre internationale où l'UNESCO organisait 3 ateliers. Comptes-rendus...

Discriminations

Il est 15:00, ce 12 juillet, salle 200 du Palais des Congrès de Nantes. Mamounata Cissé, Pascale Coton, Mary Margaret Fonow, Suzanne Franzway, Wassila Ltaief, Valentine Moghadam, Jo Morris, Shauna Olney, Nora Wintour et Michal Schwartz s'installent à la tribune pour intervenir sur les droits socio-économiques des femmes et le leadership syndical. Organisée par le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, et la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), la table-ronde poursuit un triple but : analyser le rôle des instruments juridiques internationaux et des droits de l'homme en matière de protection et de développement des droits des femmes ; examiner le rôle joué par les femmes syndiquées ; créer un réseau de recherches pour améliorer les droits des femmes au

travail. Chacune, militante syndicale ou chercheuse, contribue à sa manière au débat. Mais après avoir fait le constat d'une dégradation des droits des femmes et de leurs conditions de travail, il faut déjà se quitter. Trois heures, c'est peu pour une première rencontre de ce genre. Mais, de fait, le réseau a été créé.

Globalisation

12 juillet. Salle 800. Une table ronde, organisée par l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie, propose d'examiner les liens entre la mise en œuvre des droits culturels et la sauvegarde de la diversité culturelle. Intervenant principal, le Pr. Rodolfo Stavenhagen insiste sur le décalage persistant entre les normes internationales et leur mise en œuvre qu'il explique par la complexité des droits culturels, avant de mettre en débat le concept de « citoyenneté culturelle », comme réponse possible aux défis posés par un monde multiculturel. Animée par Emmanuel Decaux, la discussion s'installe avec Taïeb Baccouche, Meyer Bisch, et Amsatou Sow-Sidibe, puis avec le public. Il est question de droits culturels et de diversité dans les pays arabes, de l'impact de différentes traditions culturelles sur le système juridique en Afrique, de la Déclaration de Fribourg, mais aussi des principes du droit international applicables aux droits culturels, du respect des droits linguistiques des minorités, ainsi que de la relation entre les dimensions collectives et individuelles des droits culturels.

Responsabilités

13 Juillet. Salle 450. Devant la montée des sentiments racistes et discriminatoires observée partout dans le monde, une table ronde propose de réfléchir collectivement autour de l'expérience acquise par les municipalités engagées dans les Coalitions régionales contre le racisme (lire p.8). À la tribune : les maires, ou les représentants, des villes de Dresde (Allemagne), Durban (Afrique du Sud), Nantes (France), Madrid (Espagne) et Montevideo (Uruguay), ainsi que le responsable de la Section de la lutte contre le racisme et les discriminations de l'UNESCO. Dans la salle : une soixantaine de personnes venue participer à cet échange organisé par le secrétariat de la Coalition internationale, la Coalition européenne, l'UNESCO, et Nantes Métropole. Un mot revient : urgence. Urgence de favoriser les changements de mentalités et la coopération entre tous les acteurs concernés. Urgence de mettre en place des politiques locales d'insertion des étrangers dans les villes. Tous s'accordent à reconnaître que les villes constituent le niveau le plus à même de combattre les discriminations. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Valentine Moghadam, v.moghadam@unesco.org,

tél. : +33 1 45 68 39 20

Vladimir Volodine, v.volodine@unesco.org,

tél. : +33 1 45 68 38 44

Sergueï Lazarev, s.lazarev@unesco.org, tél. : +33 1 45 38 29

Site web : <http://www.forum-droitsdelhomme.org>

Lutte contre l'extrême un défi collectif pour l'UNESCO

Parce que la pauvreté n'est pas une fatalité, l'UNESCO a choisi de mobiliser l'ensemble de ses secteurs de travail pour contribuer à la réalisation du premier des Objectifs du Millénaire pour le développement définis par les Nations Unies : éliminer l'extrême pauvreté. Alors que les États membres de l'Organisation doivent décider des suites à donner à ce programme transversal, *SHS Regards* dresse un premier bilan de 5 ans d'action.

Un enfant tué toutes les trois secondes. 1,2 milliard d'individus directement touchés dans le monde et, chaque année, 25 millions de victimes supplémentaires. Il ne s'agit ni d'une guerre, ni d'une catastrophe naturelle. Ce phénomène terrifiant est l'extrême pauvreté : le fait de « vivre » avec moins de 1 dollar par jour. Une réalité qui étrangle 1/5^e des habitants de la planète, les empêche d'exploiter leur potentiel et leurs talents, de concrétiser leurs projets...

Alors que les richesses existent, il faudrait accepter que l'humanité, aujourd'hui proche de la découverte des secrets de la vie, serait incapable de garantir le bien-être des vivants. Cette idée ne peut que heurter l'UNESCO, dont le postulat de départ est de faire confiance à l'intelligence humaine.

Face à ce gâchis intolérable, l'Organisation a fait son choix. Coordonné par le Secteur des sciences sociales et humaines, un programme intersectoriel, articulant recherches et actions, a été mis en place, en 2001, pour contribuer à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, et, en particulier, à la réalisation de l'Objectif n°1 : la réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici 2015.

Ce programme, qui s'est concrétisé par 31 projets, impliquant près de 400 professionnels, arrivera à son terme, l'an prochain, avec la fin de l'exercice budgétaire 2002-2007. Au bilan, on relèvera – outre l'impact direct des projets mis en œuvre sur le terrain – la publication de 80 ouvrages différents ; l'intégration des recommandations de certains projets dans les politiques nationales de plusieurs pays, dont celle qui consiste à aborder les questions de pauvreté en termes de droits humains ; ou encore l'appropriation de projets à succès par d'autres partenaires...

Il ne s'agira évidemment pas d'en rester là. C'est pourquoi, en septembre et octobre 2006, des réunions seront organisées avec les États membres de l'UNESCO afin, d'une part, de leur

présenter les résultats des cinq premières années d'action, et, d'autre part, d'envisager la stratégie à mettre en œuvre pour potentialiser ces résultats dans la poursuite du programme jusqu'en 2015.

Promouvoir les cultures et les peuples.

Comptant parmi les projets les plus visibles, le projet « le Sahara des cultures et des peuples » vise à lutter contre la pauvreté par un développement touristique durable, valorisant le patrimoine matériel et immatériel du Sahara. « La route des ksour » contribue ainsi à la création d'activités de tourisme culturel et naturel dans les oasis sahariens,

luttant contre les effets de la désertification en générant des emplois. Soutenu par le PNUD, l'UNEP, la Fondation des déserts du monde, le gouvernement algérien, et, depuis peu, par deux compagnies pétrolières, ce projet-pilote contribue à sensibiliser, former, réhabiliter le patrimoine bâti, mais aussi à revitaliser le patrimoine musical et les savoir-faire traditionnels en matière de construction en terre, de gestion de l'eau, et d'économies d'énergie. Cité en exemple, lors d'une table ronde organisée, à Alger, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, il devrait être étendu aux oasis de l'ensemble des pays du Maghreb. Les « rencontres sahariennes à l'UNESCO », organisées, au printemps 2006, à Paris, ont permis de mieux le faire connaître, et de renforcer le réseau des partenaires du projet « le Sahara des cultures et des peuples ». Plusieurs milliers de visiteurs sont, en effet, venus découvrir l'exposition de photos qui lui était consacrée, et participer aux différents événements organisés, à la Maison de l'UNESCO.

Un autre projet « phare » est le projet « Savoirs locaux et autochtones dans une société mondialisée » (LINKS), qui vise à accroître la reconnaissance du rôle central

20% de la population mondiale consomment 90% des richesses

Source : PNUD



Au Cambodge, des centres d'apprentissage communautaires ont été créés.

pauvreté

que jouent les savoirs locaux dans le développement durable lorsqu'il s'agit de la protection des écosystèmes et de la préservation de la biodiversité. LINKS part du principe que les pratiques et les valeurs des communautés locales, associées à des approches scientifiques, sont à même de répondre aux défis que pose la gouvernance en matière de biodiversité. Il entend donc favoriser l'implication des communautés dans les mécanismes de prise de décision, comme dans la réserve de biosphère de Bosawas (Nicaragua), où la valorisation des savoirs des Mayangna sur les ressources aquatiques leur a permis de nouer le dialogue avec l'État. LINKS accorde aussi la plus grande importance à la préservation et à la transmission des savoirs locaux d'une génération à l'autre. Pour ce faire, il utilise les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en éditant, par exemple, des CD-Rom interactifs, comme celui réalisé pour promouvoir le savoir des habitants des Iles du Pacifique sur l'océan (*The Canoe is the People: Indigenous Navigation in the Pacific*).

Faciliter l'accès aux NTIC

Dans le même esprit, le projet « Applications novatrices des technologies de l'information et de la communication pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement » permet aux communautés qui en bénéficient de sortir de leur isolement. Ainsi, les populations pauvres et les jeunes marginalisés du village de Tansen (Népal), ont pu échanger mémoire et projets en créant leurs propres programmes pour la télévision câblée locale. De cette manière, de nouvelles voix se font entendre et des modèles positifs émergent dans de nouveaux espaces publics, influençant les perceptions du phénomène des castes et de la pauvreté. Dans le village de Budikote (Inde), ce projet-pilote a permis de modifier et de développer les relations entre « savoir » et « pouvoir » parmi les groupes, et des villages géographiquement et socio-économiquement marginalisés sont désormais liés aux réseaux d'échange d'informations des médias. Là aussi, le gouvernement local se montre plus attentif aux préoccupations et aux problématiques soulevées à travers les médias locaux.

Récemment lancé, le projet « Youth PATH » vise, quant à lui, à contribuer à l'élimination de la pauvreté dans les Caraïbes en permettant à des jeunes gens de 15 à 25 ans d'utiliser des outils innovants dans le domaine du tourisme et du patrimoine. Dans les communautés rurales

de 10 pays des Caraïbes qui connaissent un fort taux de chômage chez les jeunes, et où le patrimoine culturel et naturel est significatif, ce projet bénéficie déjà à 150 jeunes qui ont été formés aux techniques de gestion du tourisme et à la préservation du patrimoine culturel et naturel. Plusieurs sites ont été réhabilités et des infrastructures hôtelières de qualité construites pour loger le nombre croissant de touristes. Des jeunes ont par ailleurs identifié des opportunités commerciales dans différents domaines de l'industrie touristique qui ne manqueront pas d'être développées.

22% de la population mondiale n'ont pas accès à l'eau potable

Source : PNUD



© P. Vieit / WHO

**Droit à l'eau potable, à la paix, au développement...
En Afrique, l'UNESCO a lancé un vaste débat
pour penser la pauvreté en termes de droits humains.**

Favoriser l'intégration des migrants

Réduire la pauvreté, c'est aussi favoriser l'intégration des populations migrantes en milieu urbain. C'est pourquoi, dans le cadre de son programme intersectoriel, l'UNESCO intervient aussi en direction des femmes et des jeunes migrants, notamment en Chine et en Mongolie (lire p22-23). Quittant les zones rurales les plus pauvres pour l'Eldorado des métropoles, où ils constituent une main d'œuvre très demandée, ces migrants se trouvent souvent dans des situations de grande pauvreté, alors qu'ils sont producteurs de richesses. Le projet « Ensemble avec les migrants » a pour but de faciliter leur intégration en leur permettant de mieux connaître leurs droits et les services de base auxquels ils peuvent avoir accès. Il contribue également à sensibiliser les pouvoirs publics sur leur situation et a engendré des avancées considérables en alliant l'action sur le terrain, la recherche, la sensibilisation des populations, et la production de recommandations politiques.

Lutter contre la traite des êtres humains

Le projet « Promouvoir des réponses politiques adaptées aux cultures locales pour lutter contre la traite des femmes et des enfants » conduit, quant à lui, des recherches sur les facteurs qui, combinés à la pauvreté, favorisent la traite des êtres humains en Afrique de l'Ouest et australe. Sur la base des résultats de ces recherches, des ateliers de formation et des campagnes de sensibilisation, adaptés aux cultures locales, sont organisés. L'objectif est d'assister les décideurs politiques, les ONG, les leaders communautaires, et les médias dans l'élaboration de réponses efficaces contre cet esclavage moderne (lire p20-21). Dans ce cadre, l'ouvrage *Pauvreté, genre et traite des personnes en Afrique subsaharienne : Repenser les meilleures pratiques en gestion des migrations* a été publié en 2006. ➔

En Afrique subsaharienne, une personne sur trois souffre de faim chronique.

Source : PNUD



En Asie du Sud, l'UNESCO soutient l'autonomisation des adolescentes afin qu'elles deviennent acteurs des transformations sociales.

➔ Il décrit l'interconnexion entre la traite des êtres humains, les questions de genre, et la pauvreté en Afrique subsaharienne, sur la base d'une analyse critique des processus migratoires pris sous l'angle des droits humains.

Aider à la création d'emplois

Un autre projet d'éducation non formelle contribue, non seulement à l'élimination de l'extrême pauvreté, mais également à endiguer l'exode rural. Ce projet, mené dans les villages de Roka et Preah Dak (Cambodge), assure l'accès à l'éducation de base de jeunes enfants et d'adultes, en combinant alphabétisation et formation à la vannerie. Initialement destiné aux jeunes filles descolarisées, il concerne maintenant une large part de la population. À Preah Dak, la création d'un centre d'apprentissage communautaire a ainsi convaincu le quartier entier de transformer son commerce de boissons en magasin de vannerie. De même, à Roka, la formation professionnelle de jeunes filles et de garçons leur a permis de répondre à des commandes de 1000 à 2000 paniers par mois. Dans chacun de ces villages, plutôt que de travailler seul chez soi, chacun préfère désormais travailler dans les centres d'apprentissage communautaires, où les savoir-faire sont partagés, permettant ainsi d'améliorer la qualité des objets fabriqués, de renforcer le réseau de producteurs, et de développer les points de distribution.

Soutenir l'écotourisme durable

Dans le cadre du projet « Développement de l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie et du Centre », des communautés isolées se sont réappropriées leurs ressources culturelles et naturelles,

pour les mettre au service du développement local à travers le tourisme communautaire, tout en assurant un partage équitable des bénéfices et la préservation des ressources pour les générations futures. Ce projet contribue, lui aussi, à éradiquer l'extrême pauvreté et à réduire l'exode rurale. Il est d'ailleurs régulièrement cité dans les médias. Les guides *Lonely Planet Asie Centrale 2004* et *Silk Roads Trail Blazer Guide 2005*, ainsi que dans le numéro d'août 2005 du *National Geographic Adventure*, y font référence. Ce projet a également reçu le « Prix du Tourisme Responsable 2005 » et le « Global Vision Award for Community Outreach 2005 », décerné par la revue américaine *Travel & Leisure*.

Renforcer la sécurité humaine

Enfin, parce que lutter contre la pauvreté, c'est œuvrer en faveur de la sécurité humaine, le programme intersectoriel de l'UNESCO a aussi permis d'engager un vaste débat international sur la pauvreté saisie par les droits humains (lire l'entretien avec Monique Ilboudo). Au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal, décideurs politiques et intellectuels africains sont invités à se réinvestir dans le développement du continent africain, en révisant notamment les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté à la lumière des droits humains. Un Forum impliquant les chercheurs, la société civile, et les institutions gouvernementales s'est ouvert, prolongé par la création de Comités nationaux de suivi, qui agissent comme autant d'espaces autonomes de réflexion contribuant à faire valoir l'idée que la lutte contre la pauvreté n'est pas un exercice comptable, mais bel et bien une question de respect de l'intégrité humaine. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Chifa Tekaya**, Responsable de l'Unité de Coordination du Programme contre la Pauvreté, c.tekaya@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 47 20. Site web : www.unesco.org/shs/poverty

Objectif n°1

Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
Indicateurs :

- 1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (Banque mondiale)
- 2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] (Banque mondiale)
- 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale (Banque mondiale)

Cible 2 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim
Indicateurs :

- 4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (UNICEF-OMS)
- 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (FAO)

Monique Ilboudo : « la pauvreté c'est d'abord des droits qui sont bafoués »

Alors que l'année 2006 clôture la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, la ministre de la Promotion des droits humains du Burkina-Faso appelle à changer d'approche dans ce combat. Pour cette juriste de formation, « tant que les droits économiques, sociaux, et culturels ne seront pas reconnus comme des droits à la hauteur des droits politiques et civils, il sera difficile de venir à bout de la pauvreté. »

Vous êtes ministre de la Promotion des droits humains au Burkina Faso. Que signifie l'existence d'un tel ministère ?

Ce ministère n'existe que depuis juin 2002. Si l'on a cru bon de le créer, c'est peut-être que l'on s'est dit qu'il fallait accélérer le processus de démocratisation, d'instauration d'une culture citoyenne pour qu'un maximum de Burkinabè accède à leurs droits et s'acquittent de leurs devoirs. Pour accéder aux droits, il faut d'abord les connaître afin de pouvoir les revendiquer.

Afin de contribuer à l'éradication de la pauvreté, l'UNESCO développe, en particulier en Afrique de l'Ouest, un projet intitulé « La pauvreté saisie par les droits humains ». Que pensez-vous de cette approche ?

Vous savez, avant même la mise en place de ce projet, nous avions déjà fait avancer cette approche au Burkina. J'avais eu l'occasion, à plusieurs reprises, devant le Conseil économique et social de mon pays comme devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, de dire que si nous ne prenons pas la pauvreté par ce biais là, il sera difficile d'en venir à bout. Si l'on considère, en effet, que les gens ont des droits – et, donc, que d'autres ont des devoirs – cela oblige chacun à prendre ses responsabilités. Cela oblige, également, les acteurs du développement, au niveau national comme au niveau international, à respecter la dignité des « créanciers » de ces droits et à reconnaître qu'il y a des « débiteurs » qui leur doivent ce droit. Restauration de la dignité des plus démunis qui ne sont plus considérés comme des incapables, et responsabilité de ceux qui peuvent et doivent changer la situation.

Dans quelle mesure, le projet mis en œuvre avec l'UNESCO permet-il au Burkina Faso d'apporter une réponse à cette question ?

Il permet en tout cas d'approfondir la réflexion. C'est là aussi une revendication : pouvoir réfléchir et proposer des voies alternatives pour nous en sortir. Ne pas attendre seulement qu'on nous indique les solutions pour ensuite nous blâmer lorsque cela ne fonctionne pas. Ce programme nous offre l'opportunité de développer une réflexion endogène. Comme il s'agit d'un programme sous-régional, nous avons intégré notre réflexion nationale au cours d'une rencontre réunissant plusieurs pays (Burkina Faso, Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ensemble, nous avons échangé notre compréhension respective de ce thème et nos idées. Mais c'est un processus qui risque d'être assez long. Faire accepter que la pauvreté constitue une violation des droits humains est difficile, mais je suis sûre que cela permettra à nos pays d'avancer plus rapidement.

Pourquoi faire accepter l'idée que la pauvreté est une question de droits humains permettrait-il de faire avancer plus rapidement les pays africains ?

D'abord parce que cela permettrait d'identifier les « débiteurs ». Ensuite, parce que si les États ont fait de la lutte contre la pauvreté la priorité des Objectifs du Millénaire, on ne peut pas en faire l'évaluation, tous les 5 ou 10 ans, sans se demander pourquoi ces objectifs n'ont pas été atteints. Enfin – et surtout – parce qu'appréhender la pauvreté sous cet angle préserve la dignité des gens. Et dans ce combat, se sentir digne est capital. Au lieu de baisser la tête et de se résigner, on se sent pleinement citoyen capable de participer au développement. La lutte contre la pauvreté n'est pas une question de charité ou de philanthropie. Ceux qui en sont victimes sont des gens qui ont des droits déjà codifiés dans notre Constitution, dans la Charte des Nations Unies, dans beaucoup de conventions au niveau →

Entretien



→ international... La seule question à se poser devrait donc être « comment satisfaire ces droits ? ». Tant que l'on ne reconnaîtra pas que l'on a le droit au développement et que les droits économiques, sociaux, et culturels sont des droits à la hauteur des droits civils et politiques, il y aura encore beaucoup de chemin à faire.

Quels arguments opposez-vous à vos contradicteurs qui avancent l'idée qu'on a besoin d'action et non de réflexion s'agissant de l'élimination de la pauvreté ?

Que les pieds ne peuvent avancer sans la tête. La réflexion avant l'action fait gagner un temps précieux. La question du bien-être des gens n'est pas seulement une question économique. La liberté, la dignité, la responsabilisation des citoyens sont des facteurs déterminants. Si vous traitez les gens comme des incapables, eux-mêmes ne se sentent pas en mesure de pousser à la réalisation de certains objectifs. De fait, si l'on admettait que la pauvreté est une question de droits humains, on pourrait aborder autrement la question des responsabilités. Au niveau individuel, par exemple, si chacun sentait que la solidarité est un droit pour autrui et un devoir pour soi, le monde changerait plus rapidement. Changer l'approche de la lutte contre la pauvreté est donc fondamental.

Si le Burkina Faso décidait de s'engager davantage dans cette voie consacrant la pauvreté comme question de droits humains, aurait-il les moyens de sa politique ?

Le Burkina s'inscrit dans un système international. Nos pays ont en effet conclu des accords pour pouvoir bénéficier de systèmes d'aide publique. Ces accords imposent ce que l'on appelle des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Il n'est donc pas toujours facile de faire cavalier seul. Mais ce que nous demandons, c'est la justice et le respect des engagements. Si vous prenez l'exemple du coton, notre pays vend son coton à un prix qui ne permet pas de rémunérer correctement ses

paysans. Pourquoi ? Parce que certains pays, qui nous ont pourtant imposé le libéralisme intégral à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) subventionnent leurs propres producteurs. Ce n'est pas juste. Et, venir par derrière nous « aider » à lutter contre la pauvreté, c'est un peu se moquer du monde. C'est pour toutes ces raisons que cette réflexion doit être largement partagée. Si nous étions plus nombreux à considérer cette approche comme réalisable, cela pourrait déjà changer nos politiques de développement. Certaines priorités seraient mises davantage en avant. Depuis quelques années, on parle beaucoup de développement humain durable. Il s'agit, dans les deux cas, de faire de l'être humain le point de départ et le point d'arrivée des politiques et actions de développement. C'est difficile, mais pas impossible.

Ne serait-il pas plus rapide de conserver les cadres de développement actuels en essayant de les améliorer ?

Je ne le pense pas. Dès l'élaboration des politiques publiques, une autre approche doit être envisagée. Il faut vraiment aider chacun à s'imprégner de l'idée que le développement est une question de droits humains. Au Burkina, nous sommes en train de constituer un comité qui aura spécifiquement en charge de développer cette réflexion, en commençant par produire du matériel pour nourrir la réflexion des chercheurs et des journalistes. Dans le même temps, nous souhaitons inclure cette approche dans les modules d'enseignement du système scolaire formel et dans les centres d'éducation informels. Dans notre pays, l'importance de l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains est acquise, car nous considérons que l'implication des citoyens est déterminante. La révolution d'août 1983 les a, en effet, aidés à se mettre debout, et la pression citoyenne a contribué aux progrès que notre pays a connus sur le plan démocratique.

Comment pensez-vous élever au niveau international ces préoccupations et ces résultats ?

Si au niveau national, et dans les pays d'Afrique de l'Ouest engagés dans ce processus, cette vision était davantage partagée, on pourrait porter la réflexion un peu plus loin. C'est en effet d'abord pour nos pays que la question est essentielle. Si nous arrivons à être solidaires entre nous, nous avancerons plus vite. Saisir la pauvreté en termes de droits humains nous obligerait à revoir toutes les politiques, tous les programmes, tout ce qui concourt au développement des pays pour faire du respect des droits humains une priorité. Elle exigerait que tout soit fait, à tous les niveaux, pour satisfaire ces droits. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette approche fait peur. Les gens n'ont pas toujours envie qu'on leur rappelle leurs obligations à l'égard de ceux qu'ils voudraient considérer avec commisération, voire de la pitié. Mais j'insiste : en tant qu'individus comme en tant qu'États, c'est de dignité dont nous avons besoin. On ne mendie pas. ¶

Propos recueillis par **Chifa Tekaya**

➔ BIOGRAPHIE

Née au Burkina Faso, Monique Ilboudo est docteur en droit et a enseigné le droit privé à l'université de Ouagadougou. Elle fut membre du Conseil supérieur de l'information de 1995 à 2000, avant d'occuper le poste de secrétaire d'État chargée de la promotion des Droits de l'Homme, puis celui de ministre de la Promotion des droits humains depuis juin 2002. Militante convaincue des droits humains, et en particulier de ceux des femmes, elle est aussi une figure incontournable de la littérature africaine francophone. Auteur de nombreux ouvrages, elle a reçu le Grand Prix national du meilleur roman en 1992 avec *Le Mal de Peau* (Éditions le Serpent à plumes 2001) et vient de publier *Droit de cité, être femme au Burkina Faso* (Éditions du Remue-ménage, 2006). ¶

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. » Cette conviction, inscrite dans l'Acte constitutif de l'UNESCO confère à l'Organisation une fonction de veille intellectuelle, éthique et stratégique que le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) s'efforce de renforcer, en favorisant le rôle de Forum et de « laboratoire d'idées » de l'Organisation. À travers la production et la diffusion d'études prospectives, le soutien à la recherche et à l'enseignement de la philosophie, l'organisation de la Journée mondiale de la philosophie ou encore le développement de conférences favorisant le dialogue entre les civilisations, **l'UNESCO entend ainsi contribuer à une meilleure prise en compte des sciences humaines et de la réflexion philosophique comme « une école de la liberté »** sans laquelle il n'existe pas de compréhension ni de respect mutuels.

Journée mondiale de la philosophie 2006

Célébrée, depuis 2002, chaque 3^e jeudi du mois de novembre, la Journée de la philosophie est inscrite, depuis l'an dernier, au calendrier des Journées internationales. À l'origine de cette proclamation, le Royaume du Maroc accueillera en novembre prochain l'événement « phare » de l'édition 2006, tandis que de Beijing à Mexico, en passant par Daer Es Salam, Dakar ou Paris, la Journée mondiale de la philosophie sera célébrée dans plus de 80 pays, sur tous continents.



La Journée de la philosophie offre l'occasion de débattre avec tous les publics, comme ici, lors d'un « café philosophique », organisé en 2004.

Depuis sa création, en 2002, la Journée de la philosophie recueille une très large adhésion, tant de la communauté intellectuelle mondiale que du grand public.

Chaque année, le 3^e jeudi du mois de novembre est ainsi l'occasion de rassembler, à travers le monde, un nombre toujours plus important de participants autour d'initiatives diverses, qui vont de la conférence académique aux débats conceptuels sur les défis contemporains, en passant par les discussions publiques au sein de « cafés philosophiques ».

L'an dernier, l'inscription de cette Journée au calendrier des Journées mondiales avait fait de l'édition de 2005 une édition particulière. Un événement « spécial » avait été organisé au Chili (lire la *SHS Newsletter* n°10), dont les Actes seront publiés d'ici décembre 2006.

En 2006, c'est dans le pays à l'origine même de cette proclamation qu'aura lieu

l'événement « phare » de cette célébration, tandis que de Beijing à Mexico, en passant par Daer Es Salam, Dakar ou Paris, la Journée mondiale de la philosophie sera célébrée sur tous continents.

Au Maroc, philosophes et grand public auront, cette année encore, l'opportunité de débattre de sujets aussi variés que « Philosophie et condition moderne » ; « Philosophie, diversité et communication culturelles » ; « Modernité et condition de la femme » ; « Philosophie et obstacles à l'alliance des cultures » ; « Philosophie : enseigner, dialoguer et traduire » ; ou encore « Philosophie et dialogue Nord-Sud : quelles difficultés ? Quel avenir ? ».

D'autres événements se tiendront en marge des tables rondes de la Journée, un « café philosophique » s'interrogeant sur la « philosophie en partage » et une table ronde sur « Que peut la philosophie dans le monde

arabo-méditerranéen ? ». Enfin, un colloque, organisé en collaboration avec le Collège international de philosophie, s'intéressera, quant à lui, aux « Lectures philosophiques d'Ibn Khaldoun ».

Dialogue interrégional

Parmi les philosophes invités à participer à cet événement « phare », sont, entre autres, presentis : Arjun Appadurai ; Ali Benmakhlof ; Jean-Godefroy Bidima ; Tanella Boni ; Bruno Clément ; André Comte-Sponville ; Umberto Eco ; Fatmah Haddad ; Ioanna Kucuradi ; Sé mou Pathé Gueye ; Abada Laroui ; Alain de Libera ; Gabriel Martinez-Gros ; Mohamed Mesbahi ; Edgar Morin ; Ben Salem Himmich ; Elias Sanbar ; Michel Serres ; Fathi Triki ; Gianni Vattimo ; Maria Jésus Viguera, etc.

Toujours dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la philosophie 2006 au Maroc, deux nouvelles journées



→ seront consacrées au Dialogue philosophique interrégional Asie-Monde arabe, les 17 et 18 novembre 2006. Cet événement, qui permettra des échanges nourris entre penseurs et philosophes de ces deux aires régionales, s'inscrit dans le prolongement des séances précédentes, tenues respectivement à Paris, en novembre 2004, et à Séoul, en novembre 2005.

Pour le ministre de la Culture marocain, Mohamed Achâari, interrogé au printemps dernier par le journal marocain *Manara*, la célébration de cette Journée mondiale entend « redonner à la philosophie la place qui lui échoit parmi les autres disciplines. Il s'agit aussi de rendre hommage aux universitaires, écrivains et défenseurs de la libre pensée,



Salon du livre à la Maison de l'UNESCO, à Paris, en 2005.

notamment dans le monde arabe.» Selon lui, « ce grand retour de la philosophie sur la scène intellectuelle atteste d'une profonde réforme pédagogique ».

Au-delà de l'invitation qui est faite à tous de « philosopher » ensemble, la célébration de la Journée mondiale de la philosophie a vocation à promouvoir, partout, le développement de l'enseignement de cette discipline qui encourage la pensée critique et indépendante, à même d'œuvrer pour une meilleure compréhension du monde, et de promouvoir la tolérance et la paix.

La résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2005, afin d'institutionnaliser cette journée, insistait ainsi sur « l'influence bénéfique » qu'elle pourrait avoir sur la promotion de cet enseignement qui fait défaut dans les programmes scolaires de nombreux pays et occupe une position à la fois fragile et délicate dans d'autres.

En encourageant de cette manière un exercice réflexif et critique de la pensée et de la raison, l'UNESCO entend aussi mieux remplir son rôle de catalyseur d'idées, de forum de rencontre et de réflexion, tout en valorisant la fonction interrogative et critique de la discipline philosophique, aux côtés des autres sciences humaines et sociales. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Moufida Goucha**, Chef de la Section Sécurité humaine, Démocratie et Philosophie, m.goucha@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 45 52

La vision des historiens sur la création du monde moderne

Un invité accidentel au colloque organisé en mai 2006, à la Maison de l'UNESCO, à Paris, aurait aisément pu confondre ce dernier avec un débat sur les problèmes actuels de la mondialisation.

L'interdépendance des marchés économiques, la diffusion mondiale de traditions politiques et culturelles, et l'uniformité avec laquelle des populations géographiquement éloignées s'habillent, parlent, mangent et structurent leurs relations familiales, étaient autant de thèmes qui s'infiltraient dans la discussion.

Pourtant, les personnes réunies, ce jour-là, étaient là pour débattre de l'interconnexion et de l'interdépendance de changements mondiaux ayant démarré bien avant que nous ne soyons nés, au début du XVIII^e siècle.

Un nouveau livre de l'historien britannique Christopher A. Bayly – *La naissance du monde Moderne, 1780-1914* –, et sa récente traduction en français, posait le cadre du débat, en offrant une vision alternative sur les origines de la modernité, et en défendant l'idée que cette dernière est moins le triomphe des idéologies et des valeurs de l'Occident, que le produit du mélange des cultures et des civilisations de différentes régions du monde.

De fait, le débat fut animé, allant des désaccords sur la région du globe ayant joué le rôle le plus important sur la formation du monde moderne, à la discussion sur la signification de la « modernité », le moment, et l'endroit de sa naissance.

À la clôture, la seule vérité découverte semblait être l'impossibilité d'aborder toutes les questions soulevées, en un jour. Les conversations qui se poursuivront dans les couloirs attesteront du grand intérêt des participants sur la question de la modernité.

Les questions clés – « Comment le monde moderne est-il né ? » et « Quelles furent les circonstances qui ont assuré l'hégémonie européenne sur le monde ? » – promettaient de susciter des débats productifs pour encore de nombreuses années. ¶

Compte-rendu par Irakli Khodeli.

Programme au Siècle de l'UNESCO

À la demande des partenaires de l'Organisation, plusieurs événements auront lieu du 13 au 17 novembre prochains, à la Maison de l'UNESCO, à Paris :

Du 13 au 16 novembre 2006, un colloque, organisé dans le cadre des manifestations célébrant « Un siècle avec Levinas », en collaboration avec l'Association pour la Célébration du Centenaire Emmanuel Levinas, aura pour thème « Levinas et Blanchot : penser la différence » (contact : Eric Hoppenot, Eric.Hoppenot@paris.iufm.fr). Les 15 et 16 novembre 2006, un autre colloque sur le thème « La philosophie comme pratique éducative et culturelle : une

nouvelle citoyenneté ? » sera organisé par un comité de pilotage français. Responsable depuis plusieurs années de rencontres annuelles dans le domaine des « Nouvelles Pratiques Philosophiques », ce comité réunit divers enseignants, universitaires et associations et s'appuie sur le réseau SCEREN/CNDP. Le colloque abordera ainsi principalement la question des nouvelles pratiques philosophiques, notamment l'enseignement de la philosophie aux enfants (contact : Oscar Brennifer, alcofrif@club-internet.fr).

Des expositions se tiendront également au Siècle de l'UNESCO. ¶

Lusophonie : les sciences humaines bientôt connectées

« Humaniredes », le réseau de sciences humaines en langue portugaise lancé, l'an dernier, à l'initiative de l'UNESCO, compte déjà une quinzaine de membres en Angola, au Brésil, au Cap-Vert, à Macao, au Mozambique, au Portugal, et à São Tomé et Príncipe. Il pourrait très bientôt entrer en fonction. Sur proposition de l'Université de Campinas (Brésil), le ministère de la Culture du Brésil a accepté le principe d'étendre aux pays

lusophones d'Afrique et d'Asie, les bénéficiaires d'un projet national permettant d'équiper des centres multimédias, sélectionnés par une commission spéciale.

Toutes les Facultés de lettres et de sciences humaines lusophones désireuses de rejoindre le réseau, et de présenter leur candidature à ce projet, intitulé « Pontos de Cultura », sont donc invitées à se signaler au plus tôt. Les propositions d'équipement, d'expertise et de formation techniques, provenant d'entreprises et des États membres, sont également les bienvenues. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Frances Albernaz, f.albernaz@unesco.org,

tél. : + 33 1 45 68 39 53

Site web : www.unesco.org/shs/pathways/humaniredes



Le logo de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

Rio et Paris sur les « Chemins de la dignité »

Deux rencontres du projet « Chemins de la dignité », organisées en juin au Brésil et en France, se sont placées au croisement de la science et des savoirs...

Repenser la notion de dignité humaine à la lumière de l'impact planétaire du progrès scientifique et de la mondialisation : tel est le défi lancé, à la veille du 60^e anniversaire de l'UNESCO, par le projet « Chemins de la Dignité », dans la continuité des « Chemins de la Pensée ». Pour tenter de le relever, deux rencontres, organisées, l'une à Rio de Janeiro (Brésil), et l'autre à Paris (France), ont permis de se situer, d'une part, aux frontières des sciences et des humanités¹, et, d'autre part, au croisement des cultures modernes et traditionnelles².

Toutes deux portaient du principe que l'approche de la notion de dignité humaine suppose un renouveau des savoirs, autrefois appelés « humanités ».

Comment penser les défis, anciens et nouveaux, qui se posent aux frontières des sciences et des humanités ? Faudrait-il un « tournant cognitif » pour replacer l'humain dans son contexte universel, sans céder à l'anthropocentrisme ? Les enjeux de la mondialisation et de la diversité humaine réclament-ils l'émergence d'une science

globale ? Les nouvelles technologies de l'information revaloriseront-elles le don, dans un partage de connaissances humanistes, où la production de relations prévaudrait sur les relations de production ? Allons-nous vers une véritable reconnaissance des cultures lointaines ? La dignité est-elle essentiellement dans le regard que nous portons sur nous-mêmes et sur l'Autre ?

À quelques jours d'écart, les questions soulevées à Paris semblaient faire écho à celles traitées à Rio.

Au Brésil, nombreux étaient les participants, pour qui une réflexion philosophique s'impose sur ce que les sciences ignorent des effets pervers des techniques faisant désormais partie de notre quotidien. Si le biophysicien Henri Atlan déclarait ainsi préférer « l'incertitude scientifique qui nous encombre aujourd'hui, à la toute-puissance et à l'arrogance que le savoir a autrefois connu », il reconnaissait, en même temps, que « les repères et les convictions d'antan font défaut, lorsqu'il s'agit de penser les enjeux scientifiques et techniques de notre époque ». L'historien Maurice Aymard et la philosophe Immacolata Vasallo Lopes offraient, quant à eux, des perspectives pour une restructuration des sciences sociales, tandis que, se basant sur les théories et les découvertes de l'astrophysique, Ronaldo Mourao et Trinh Xuan Thuan

avançaient l'idée d'une « écologisation des sciences ».

À Paris, Michèle Therrien invitait à réfléchir à un régime de partenariat dans le cadre des nouvelles structurations politiques, tandis que Antonio Garcia Gutierrez rappelait que l'échange des expériences et des pratiques a souvent permis à des populations entières de sortir du silence et de l'oubli, et de racheter leurs savoirs et leurs récits, par le biais de l'autoédition, d'une revalorisation de la parole, ou encore par une nouvelle philosophie de la préservation et de la transmission. L'anthropologue Philippe Descola insistait, quant à lui, sur la valeur ajoutée des regards croisés, quand la poésie de l'écrivain amérindien Scott Momaday, lauréat du prix Pulitzer 1969 et Artiste de l'UNESCO pour la paix, rappelait le constat fait, à une autre époque, par la philosophe Hannah Arendt : « on peut tout enlever à un être humain, sans toucher à sa dignité. » ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

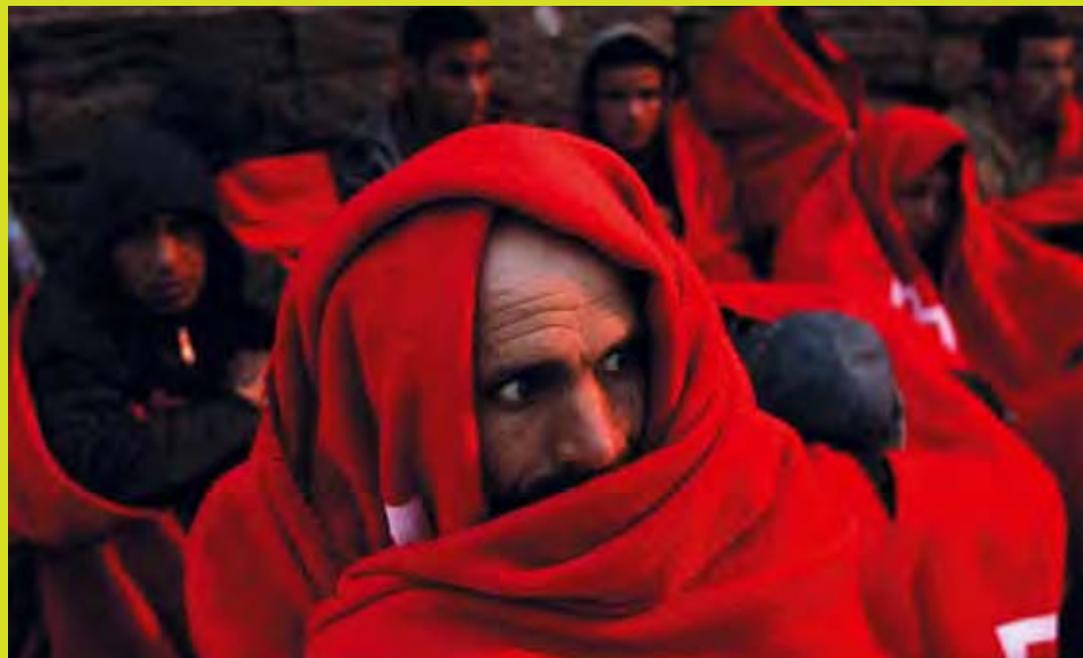
Frances Albernaz, f.albernaz@unesco.org,

tél. : + 33 1 45 68 39 53.

1. Séminaire international organisé avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines et la Fondation « Biblioteca Nacional do Brasil », les 1^{er} et 2 juin 2006

2. « Premières nations : arts, reconnaissance et dignité », rencontre-débat, organisée avec l'École des hautes études en sciences sociales, le 22 juin 2006.

Migrations internationales : une nouvelle ère commence



© José Luis Roca / AFP PHOTO

191

C'est le nombre de migrants internationaux officiellement recensés en 2005, en millions de personnes.

48,6%

Près de la moitié des migrants dans le monde sont désormais des femmes.

Dossier réalisé par :

Paul de Guchteneire,
p.deguchteneire@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 38 50
Antoine Pecoud,
a.pecoud@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 43 31

**Pour plus d'informations,
vous pouvez consulter les sites
web suivants :**

Programme migrations
internationales de l'UNESCO :
www.unesco.org/migration

Dialogue de haut niveau
sur les migrations :
[www.un.org/esa/population/
hldmigration](http://www.un.org/esa/population/hldmigration)

« L'histoire nous enseigne que les migrations améliorent le sort de ceux qui s'exilent mais font aussi avancer l'humanité tout entière. » Ces quelques mots prononcés par Kofi Annan, le 6 juin 2006, en présentant son rapport préliminaire au Dialogue de haut niveau, organisé à l'ONU en septembre, promettent un tournant dans la manière dont la communauté internationale entend désormais traiter les mouvements migratoires.

Dans ses champs de compétences, l'UNESCO a un grand rôle à jouer. Chargé de mettre en œuvre le programme de l'Organisation sur les migrations internationales, le Secteur des sciences sociales et humaines contribue, en effet, à éclairer les décideurs sur les transformations du monde contemporain, afin de favoriser des politiques respectueuses des droits fondamentaux. Car, quel que soit son âge, son sexe, son pays d'origine, les raisons de son départ, le trajet emprunté, son statut à l'arrivée, une personne migrante est, avant toute autre considération, un être humain que chaque être humain doit respecter et qui a droit à la protection offerte par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour les Nations Unies, les migrants sont une richesse, pas un fardeau.

Jamais, sans doute, le message n'avait été si clair. Jamais, non plus, le rappel si nécessaire pour empêcher que tout et n'importe quoi continue de se dire. Et, surtout, pour empêcher que le pire continue d'arriver : des hommes et des femmes blessés, ou tués, en tentant de passer une frontière ; d'autres vivant et travaillant dans la précarité sans que leur existence soit reconnue et leurs droits fondamentaux respectés ; des milliers de femmes et d'enfants traités comme des objets, vendus au plus offrant ; des communautés entières victimes de discriminations racistes...

En annonçant la tenue, les 14 et 15 septembre, à New York, d'un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan a rappelé une réalité que certains font parfois mine d'oublier : « Qu'on le veuille ou non, les migrations continueront, car elles font partie de la vie. Il ne s'agit donc pas de les empêcher, mais de mieux les gérer et de faire en sorte que toutes les parties coopèrent davantage et comprennent mieux le phénomène. »

C'est ce défi que chaque agence spécialisée des Nations Unies, chaque gouvernement, chaque ONG, chaque spécialiste, voire chaque membre de la société civile, est appelé à relever, en commençant par regarder la réalité en face.

Le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU, sera, en effet, l'occasion de revenir sur un rapport rendu en 2005 par la Commission mondiale pour les migrations internationales, qui démontre que les flux migratoires bénéficient au développement, non seulement des pays d'origine, mais également des pays d'accueil.

... car les préjugés ne résistent pas à l'épreuve des faits

Quels sont, par exemple, les principaux pays d'accueil ? Les États-Unis (20 % des migrants du monde), la Fédération de Russie (7,6 %), l'Allemagne (4,2 %), l'Ukraine (4 %) et l'Inde (3,6 %).

De quels pays sont principalement originaires les migrants ? De Chine (35 millions de personnes), d'Inde (20 millions) et des Philippines (7 millions).

Les flux migratoires sont-ils en augmentation ? Ils augmentent en direction des États-Unis et de la Fédération de Russie, mais ont diminué, ces trente dernières années, partout ailleurs dans le monde.

Une poignée de pays serait-elle seule concernée ? Selon ce même rapport, alors que les migrants composaient 10 % de la population dans 48 pays en 1970, cette proportion s'étendait à 70 pays en 2000.

Que représentent les migrants dans la population mondiale ? 3 %...

Ces quelques chiffres viennent confirmer l'analyse défendue depuis plusieurs années par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui pour agir en dehors du système des Nations Unies n'en est pas moins un partenaire régulier.

Dans son rapport « État de la migration dans le monde en 2005 », l'OIM concluait, en effet, que « bon nombre des inquiétudes que suscite l'immigration, comme les pertes d'emplois, la baisse des salaires, la hausse des dépenses de sécurité sociale et la croyance selon laquelle les migrations échappent à tout contrôle, sont non seulement exagérées ou infondées, mais elles sont aussi contredites par les faits. »

Toutes les données convergent donc dans un même sens : les migrations ne sont pas un fardeau mais une richesse. Mais, comment améliorer la collecte de ces données afin d'élaborer de meilleures politiques ? Quel est le rôle des acteurs non étatiques dans les processus migratoires ? Dans quelle mesure les États devraient-ils coopérer dans leur gestion des flux migratoires ? Faut-il créer une institution *ad hoc* pour coordonner les efforts de tous les acteurs impliqués, comme, par exemple, un Forum mondial ? ➔



Ci-contre :

Fuyant l'extrême pauvreté, parfois au péril de leur vie, des centaines de migrants sont arrêtés, chaque année, dans leur quête d'une vie meilleure.

Ci-dessus :

Au siège des Nations Unies à New York, une sculpture en bronze, inaugurée le 1^{er} décembre 2000, célèbre la contribution de l'émigration irlandaise aux nombreux pays du monde qui l'ont accueillie.

Ryszard Cholewinski

Spécialiste en droit
international,
membre de l'OIM

→ Toutes ces questions seront à l'ordre du jour du Dialogue de haut niveau de l'ONU, et constituent autant de sujets sur lesquels l'UNESCO sera amenée à faire part de son expertise, car s'il n'existe pas d'agence spécialisée sur les questions de migration au sein du système des Nations Unies (les responsabilités étant partagées entre les diverses institutions), les champs de compétences de l'Organisation la place quotidiennement au vif du sujet.

Éducation pour tous ; défense de la diversité culturelle ; partage des savoirs, des connaissances, et des meilleures pratiques ; lutte contre l'extrême pauvreté, le racisme et les discriminations ; soutien à l'élaboration de politiques publiques prenant en compte les transformations sociales qui bouleversent le monde contemporain... Comment pourrait-il en être autrement ?

Le Secteur des sciences sociales et humaines a donc la responsabilité de mettre en œuvre le programme sur les migrations internationales. Son but ? Promouvoir le respect des droits des migrants et contribuer à leur bonne intégration dans les sociétés. Pour ce faire, il s'efforce de remplir cinq objectifs :

- Augmenter la protection des migrants, en participant, avec l'Organisation Internationale pour les Migrations, l'Organisation Internationale du Travail, le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et plusieurs ONG, à une campagne internationale visant à favoriser de nouvelles adhésions à la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille ;

- Améliorer les politiques nationales, dans les pays d'origine, de transit, ainsi que dans les pays d'accueil, afin de mieux gérer l'impact de la migration sur les sociétés, en encourageant la recherche et en fournissant une formation aux décideurs politiques ;

- Promouvoir la valeur et le respect de la diversité culturelle dans les sociétés multiculturelles et améliorer l'équilibre entre les politiques favorisant la diversité et celles favorisant l'intégration sociale, en développant des initiatives qui encouragent la prise en compte de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992) et de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle ;

- Renforcer la capacité, la pérennité, et l'efficacité des réseaux de la diaspora comme moyen de promouvoir l'apport intellectuel – en opposition à l'actuelle « fuite des cerveaux » –, par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- Enfin, contribuer à la lutte mondiale contre la traite des êtres humains et l'exploitation des migrants.

Quelques exemples dans ce dossier. ¶

« Les migrations devraient prendre place dans le cadre du droit international. En droit international, il existe, par exemple, un principe de non-refoulement, selon lequel les migrants ne peuvent être reconduits dans des pays où ils craignent pour leur vie et leur liberté. Le droit à la vie de famille pose également des contraintes aux politiques d'immigration et aux expulsions de migrants. Ces derniers ne peuvent être détenus arbitrairement ou empêchés de quitter le pays de destination par la confiscation de leur passeport, une pratique hélas fréquente. Les travailleurs migrants ont également droit à des conditions de travail décentes, sur la base d'une égalité de traitement avec les nationaux. Dans le contexte actuel, marqué par des préoccupations sécuritaires, il est essentiel de souligner que ces principes demeurent applicables. »



Ci-dessus :
Sur le port de Queenstown, point de départ de millions d'émigrants irlandais pour les États-Unis suite à la famine de 1840, le docteur O'Connor examine les partants, vers 1930.

Ci-contre :
Déterminés, ils sont des milliers à tenter de passer clandestinement les frontières, de toutes les manières possibles.

L'utilité de la Convention sur les droits des travailleurs migrants

Adoptée en 1990 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Convention internationale relative aux droits des travailleurs migrants et de leur famille constitue le traité le plus complet dans le domaine de la protection des migrants.

En vigueur depuis le 1^{er} juillet 2003 – date à laquelle le quota de 20 ratifications nécessaire à son application a été atteint –, elle était ratifiée par 34 des 192 États membres des Nations Unies au moment où nous mettions sous presse. Ce résultat est toutefois à mettre en regard de l'histoire pour apprécier à leur juste mesure les progrès accomplis. D'abord, l'adoption de cette convention en 1990 est le fruit d'un long processus, initié dans les années quarante, avec l'adoption, par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de nouvelles normes mondiales pour la protection des droits des migrants. Ensuite, si 13 ans ont été nécessaires pour que soit franchie

l'étape de son entrée en vigueur, les adhésions se sont accélérées en 3 ans, grâce aux efforts, notamment, de l'UNESCO.

À travers son programme sur les sciences sociales et humaines, l'Organisation s'emploie en effet à lever les obstacles à sa ratification en soutenant des projets qui permettent de mieux comprendre les réticences des États à y adhérer. Il y a ceux qui ignorent jusqu'à l'existence de ce traité ou pour lesquels les migrations constituent un phénomène nouveau et encore mal appréhendé. Il y a, surtout, ceux qui considèrent que la ratification de cette convention représenterait un coût inabordable. Quand l'immigration est perçue comme un problème avant d'être considérée comme une richesse, octroyer des droits aux migrants n'est en effet pas une priorité. Encore moins lorsqu'ils sont en situation irrégulière. Et la Convention stipule que tous les migrants, quel que soit leur statut, ont

droit à une protection minimale, qui implique, par exemple, l'accès à des soins médicaux de base ou à des procédures judiciaires correctes. Beaucoup d'États ne souhaitent pas voir des traités internationaux interférer avec leurs politiques migratoires, considérant que celles-ci relèvent exclusivement de leur souveraineté. Enfin, l'instabilité économique incite d'autres à favoriser les nationaux au détriment des travailleurs migrants. Mais le respect des droits des migrants est une composante essentielle de toute politique migratoire et constitue la base sur laquelle ils peuvent être intégrés dans les sociétés d'accueil. Promouvoir la ratification de cette convention par le plus grand nombre de pays possible demeure donc une priorité. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Paul de Guchteneire, p.deguchteneire@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 38 50

300%

Les migrants ont transférés 150 milliards de dollars vers leurs pays d'origine en 2005, soit 3 fois l'aide internationale au développement.

10

Les principaux employeurs de migrants en 2005 : États-Unis, Russie, Allemagne, Ukraine, France, Arabie Saoudite, Canada, Inde, Royaume Uni et Espagne.



➔ **Les États Parties de la Convention**
Algérie, Azerbaïdjan, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cap-Vert, Chili, Colombie, Égypte, Équateur, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Kirghizstan, Lesotho, Libye, Mali, Maroc, Mexique, Nicaragua, Pérou, Philippines, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Timor Leste, Turquie, Ouganda et Uruguay. ¶

Combattre l'esclavage moderne

D'après une étude du Département d'État américain, publiée en 2004, ils seraient de 600 à 800 000 victimes du trafic d'êtres humains chaque année. Essentiellement des femmes et des enfants.

Si la traite des personnes n'est pas un phénomène nouveau, le contexte actuel de mondialisation lui confère de nouvelles dimensions. Comptant parmi les populations les plus vulnérables, les femmes et les enfants sont les principales victimes de ce trafic d'un autre âge, qui alimente le marché du sexe, mais vient également répondre à une demande en main d'œuvre docile et bon marché.

Le phénomène possède, en effet, plusieurs facettes. D'abord parce qu'il existe une « offre », celle que provoquent la pauvreté, les inégalités, et les discriminations, en poussant les plus marginalisés à adopter des stratégies de survie qui les exposent à tous les abus. Ensuite, parce que ce trafic implique de nombreux acteurs des milieux institutionnels et du monde des affaires, et bénéficie de l'insuffisance de politiques pour le combattre, de la corruption, et du manque de personnel formé à la prévention. Enfin, parce qu'il représente un marché lucratif, les bénéfices des trafiquants de migrants et des indivi-

dus qui se livrent à la traite des êtres humains étant estimés à 10 milliards de dollars par année.

Mais la difficulté principale est le manque de données fiables. D'où le travail mené conjointement par les secteurs des sciences sociales et humaines, de la culture, et de l'information et de la communication de l'UNESCO, pour contribuer à ce que des mesures efficaces soient prises.

En Asie, l'Organisation développe, ainsi, un important travail de recensement de données et de prévention du trafic dans la région du Haut Mékong (lire p.21). En Afrique, elle se concentre sur l'analyse des raisons de la traite des êtres humains et assiste les gouvernements et les communautés dans la construction et dans le renforcement de campagnes de prévention nationales. Là, une attention particulière est portée à la manipulation, par les trafiquants, des croyances et pratiques culturelles (le placement d'enfants ; les pratiques vaudou ; les préjugés liés au VIH et au sida ; etc.) Six documents d'orientation stratégiques, sont, d'ailleurs, en préparation. Ils proposeront des analyses spécifiques et des recommandations politiques pour le Bénin, le Togo, le Nigeria, le Lesotho, le Mozambique, et l'Afrique du Sud.

Enfin, dans les Balkans, l'UNESCO soutient la coproduction et l'échange de dépêches d'information, de documentaires d'investigation et de reportages sur la traite des femmes et des enfants, entre 12 diffuseurs audiovisuels du service public des pays du sud-est de l'Europe, contribuant ainsi également à la professionnalisation des journalistes de cette région. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Caroline Bacquet, c.bacquet@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 37 01
Saori Terada, s.terada@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 40 86
 Site web : www.unesco.org/shs/humantrafficking

2/3

C'est ce que représenterait la traite en Asie de l'Est-Pacifique et en Europe-Eurasie dans le trafic mondial.

La télé comme relais au Mali

Loin des tribunes austères des centres de conférences, le bureau de Bamako a choisi de lancer officiellement, au Mali, le projet de l'UNESCO « Lutte contre la traite des personnes en Afrique de l'Ouest » en participant à l'organisation et au financement d'une émission de télévision pour enfants.

Enregistrée le 15 juin dernier, et diffusée le lendemain, à l'occasion de la Journée de l'enfant africain, « Nous les Enfants » était entièrement consacrée aux violences faites aux plus jeunes d'entre nous, et entendait sensibiliser ses jeunes téléspectateurs sur la traite des êtres humains. Au cours de l'émission, des garçons

et des filles des « Centres d'Écoute Communautaires » de différents quartiers de Bamako ont notamment interprété des saynètes et des chansons qu'ils avaient eux-mêmes écrites, dans leur langue nationale, afin de dénoncer les différents moyens utilisés par les trafiquants pour attirer leurs jeunes victimes. Les enfants de ces centres étant pour la plupart des enfants des rues, ayant parfois été eux-mêmes victimes de ce trafic, leurs sketches auront d'autant plus convaincus.

Une parodie de journal télévisé traitant des différents aspects de la traite des personnes a conclu le programme, après que, dans l'après-



© E. Gnanou / ANP

midi, Vincent Seck, le coordinateur du bureau de l'UNESCO à Bamako, eut l'occasion de rappeler le soutien inconditionnel de l'UNESCO à toutes les initiatives allant dans ce sens. Cette émission a en effet permis d'offrir une réelle visibilité au projet de l'UNESCO, en insistant sur l'un des moyens d'action privilégiés par l'Organisation, dans ce domaine : les campagnes de sensibilisation.

L'émission « Nous les enfants », diffusée à travers tout le pays, est le programme le plus populaire de la télévision malienne auprès du jeune public. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Ali Daou, a.daou@unesco.org, tél. : + 223-34- 92/93.

Un projet exemplaire dans le Haut Mékong

L'expérience acquise, depuis 10 ans, par le bureau de l'UNESCO à Bangkok, fait de l'Organisation la première agence de recherche sur la traite des êtres humains, dans la région du Haut Mékong.

La pauvreté, l'absence de citoyenneté, le difficile accès à la terre, et la répression politique rendent, en effet, les minorités de cette région particulièrement vulnérables, notamment les filles et les femmes.

Afin de préciser le nombre de victimes, le bureau de Bangkok mène des études sur les déclarations liées à la traite. Il conduit également des recherches sur les modes opératoires du trafic, en étant la première agence des Nations Unies à utiliser le Système d'Information Géographique (GIS) pour assurer une surveillance sociale et développer une approche épidémiologique, faisant le lien entre traite, VIH/SIDA et usage de drogues.

Ses analyses portent aussi sur la vulnérabilité structurelle, telle l'absence de citoyenneté, qui constitue le plus grand facteur de risque pour les jeunes du nord de la Thaïlande. Les restrictions de résidence et de voyage qui leur sont imposées font, en effet, que plus ils s'éloignent de leurs communautés, plus ils deviennent vulnérables.

Afin de remédier à cet état de fait, et déterminer la relation entre le statut légal de citoyen et l'accès aux services sociaux et aux choix migratoires et professionnels, l'UNESCO et le Gouvernement Royal Thaïlandais mènent, d'ailleurs, actuellement, avec le soutien du

gouvernement britannique, la plus grande enquête jamais réalisée auprès de 12 813 foyers de montagne, dans 3 provinces différentes, dont les résultats serviront de base à des programmes, en 8 langues, pour promouvoir la citoyenneté et l'enregistrement des naissances.

Avec le soutien de la Banque asiatique de développement, et des stations de radio de Chine, de Thaïlande, du Lao et du Cambodge, l'UNESCO prévient également la traite, en produisant et en diffusant des programmes et des cassettes audio auprès des minorités des montagnes. Une action dont les migrants du Lao devraient bientôt bénéficier, grâce au soutien du Centre américain de prévention et de contrôle des maladies (CDC). ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

David Feingold, d.feingold@unesco.org, tél. : +662 391 0577.



Ci-contre : Une jeune fille victime de trafiquants qui tentent de lui faire passer une frontière africaine, en 2001.

Ci-dessus : Entreprise commerciale, la traite négrière a fait des millions de victimes, hommes, femmes et enfants qui étaient vendus pour répondre aux besoins d'exploitation des terres américaines.

Nicola Piper
Senior Research
Fellow
Université
de Singapour

« Dans la région Asie-Pacifique, des tentatives de développer des politiques régionales existent. L'OIM a ainsi organisé trois réunions ministérielles sur l'immigration de travail, à Colombo, Manille, et Bali. Elles réunissaient surtout les pays exportateurs de main d'œuvre, mais également quelques pays de destination. Le but est de développer des approches communes vis-à-vis de l'immigration de travail. La situation actuelle en termes de droits des migrants reste en effet préoccupante. La liberté d'association, par exemple, n'est pas toujours garantie et les violations de contrat persistent, notamment le non-paiement des salaires. Un problème est que beaucoup de migrants travaillent dans des secteurs dans lesquels les travailleurs nationaux ne sont pas protégés non plus, ce qui rend la Convention des Nations Unies peu pertinente. »

Pas d'intégration sans mémoire

Au mois d'octobre, un projet pilote de l'UNESCO et de l'OIM sur la mémoire de l'immigration sera officiellement lancé à Rome, à la faveur d'une réunion à laquelle participeront des experts de plusieurs pays ayant déjà créé des musées sur l'histoire des migrations, et d'autres désireux de le faire...

Dans beaucoup de pays, l'immigration est un phénomène déjà ancien. Des vagues successives de migrants ont ainsi contribué à façonner la société, la culture et l'économie des pays de destination. Mais trop souvent encore cette histoire demeure méconnue. Pourtant, l'intégration durable des migrants, et de leurs enfants, ne peut se faire sans une prise en compte de cette histoire partagée.

À l'heure où la diversité culturelle constitue à la fois une priorité et un défi pour les pays d'accueil, l'UNESCO et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ont donc décidé de travailler ensemble pour favoriser les échanges internationaux d'informations et d'expériences sur l'histoire de l'immigration et la mémoire des migrants, en contribuant, notamment, à la création et au développement des musées des migrations dans les pays d'accueil.

Ce phénomène va croissant. Outre l'exemple d'Ellis Island aux États Unis, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la France, Israël, les Pays-Bas et la Suisse ont déjà créé ce type de musées ; constituant autant de lieux de rencontres, de passage entre terres d'origine et terres d'accueil, de transmission entre générations, dont l'objectif clairement affiché est de contribuer à la formation d'une identité multiple, à la fois individuelle et collective.

Si ces initiatives servent aussi le devoir de mémoire, l'objectif recherché par les différents pays est de reconnaître l'apport riche et varié des différentes vagues d'immigration afin de mieux intégrer les populations d'origine immigrée, tout en sensibilisant les ressortissants des pays d'accueil à l'importance de l'immigration.

Première étape du projet de l'UNESCO et de l'OIM : l'organisation d'une rencontre d'experts qui réunira, à Rome (Italie), en octobre 2006, les représentants d'une dizaine de pays d'accueil afin de favoriser les échanges d'informations et d'expériences.

Cette rencontre, qui bénéficie du soutien de la Commission nationale italienne auprès l'UNESCO, permettra de créer un réseau d'experts, incluant les musées des migrations déjà existants, les pays d'accueil désireux de fonder des musées équivalents, ainsi que les principales communautés d'immigrés et des représentants du monde de l'éducation, l'école jouant un rôle majeur en matière d'intégration.

Dans le prolongement de cette réunion, un espace virtuel sera créé sur les sites web de l'UNESCO et de l'OIM. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Paul de Guchteneire, p.deguchteneire@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 50
Antoine Pecoud, a.pecoud@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 43 31.

45%

C'est la part provenant des 30 à 40 millions d'émigrés chinois dans la totalité de l'Investissement direct étranger en Chine, en 2004.

+8

C'est la contribution, en milliards de dollars, des immigrés au revenu national des États-Unis, en 1997.



我们在一起 2006 年活动周
Together With Migrants Festival 2006

3000 personnes ont participé à l'édition 2006 du festival « Ensemble contre les migrants »

Beijing avec les migrants

Du 14 au 18 juin 2006, s'est tenue, à Beijing (Chine) l'édition 2006 du Festival « Ensemble avec les migrants », organisé par l'UNESCO et l'Académie Chinoise des Sciences Sociales (CASS), dans le cadre d'un vaste projet de sensibilisation et de soutien aux populations migrantes, débuté en 2002, sous les auspices du programme de réduction de la pauvreté (lire p.8 à 12). Constituant chaque année une formidable occasion de favoriser l'échange entre migrants, urbanistes, intellectuels, artistes, décideurs politiques, ONG et organisations internationales, le Festival 2006 a rassemblé 3000 personnes qui ont

débatu de prévention du sida, de protection des droits, d'élaboration de politiques publiques, d'intégration, mais aussi de l'éducation des enfants de migrants et de l'impact de l'art sur les enjeux migratoires. Plusieurs films et une exposition ont contribué à sensibiliser le grand public au quotidien des migrants. Un rendez-vous a été fixé à l'automne 2006, où se tiendra à Beijing une Conférence internationale qui débouchera sur des recommandations politiques.

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Geneviève Domenach-Chich, g.domenach-chich@unesco.org, tél. : + 86 10 6532 6469.

Des bouleversements en Asie centrale

Pendant des siècles, l'Asie centrale a été le témoin de flots continus de populations. Aujourd'hui ces mouvements se poursuivent, bouleversant le visage de la région. Avec la fin de l'Union Soviétique, des millions de migrants, particulièrement les ethnies slaves et germaniques, ont en effet quitté l'Asie centrale pour retourner sur leurs terres d'origine. Les migrations internationales continuent de façonner les dynamiques économiques, sociales et politiques.

Les « caravanes » de migrants, qui s'engagent désormais sur la Route de la Soie, sont ainsi principalement composées de travailleurs venant des pays pauvres, en quête d'emploi. Alors que le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan sont devenus des pays émetteurs de migrants, le Kazakhstan – grâce à un rapide développement économique et à une situation stratégique entre la Russie, la Chine et le reste de l'Asie centrale –, se trouve dans une position unique : à la fois pays émetteur, il est aussi le second pays récepteur de la région, après

la Fédération de Russie, et également pays de transit.

C'est dans ce pays, à Almaty, que se trouve le bureau de l'UNESCO pour le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, dont l'une des activités principales est de contribuer à changer les perceptions négatives à l'égard des migrants, en sensibilisant les pouvoirs publics et les migrants eux-mêmes sur les droits de ces derniers, par la promotion de la Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants, déjà ratifiées par deux États de la région : le Kirghizstan (2003) et le Tadjikistan (2002).

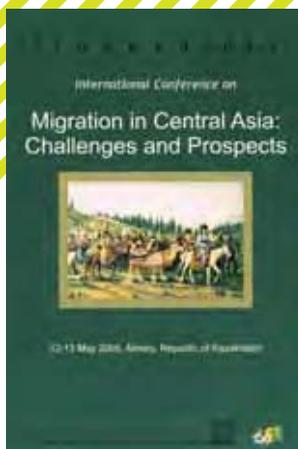
En mai 2005, ce bureau multipays a organisé, à Almaty, une Conférence internationale, intitulée « Scénarios pour le futur de la migration internationale en Asie centrale », dont les Actes viennent d'être publiés, en anglais et en russe, accompagnés de 4 études sur les migrations au Kazakhstan, au Kirghizstan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.

Avec l'ambition d'identifier les opportunités de coopération entre les différents acteurs

impliqués sur les questions migratoires, cette conférence a mis en lumière la façon dont les droits des migrants sont systématiquement bafoués, en raison, à la fois d'une méconnaissance de ces droits, et des barrières culturelles et linguistiques.

S'appuyant sur les recherches et les recommandations présentées lors de cette rencontre entre décideurs politiques et experts régionaux et internationaux, un document de stratégie sur les migrations en Asie centrale devrait prochainement voir le jour, afin d'aider les gouvernements de la région à harmoniser leurs politiques et à mieux comprendre et gérer les mouvements de populations, en utilisant une approche plus réaliste et plus humaine. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Laura Kennedy, l.kennedy@unesco.org,
tél. : +7-3272-582637/38.



Les Actes de la conférence d'Almaty comporte 4 études inédites sur le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan.

- 10 à 30%

C'est la perte de main d'œuvre qualifiée pour les pays en développement, victimes de la « fuite des cerveaux ».

Le respect de la diversité : un pari démocratique

Un des grands défis des sociétés multiethniques et multiculturelles est de concilier démocratie, droits de l'homme et respect de la diversité. Dans le cadre de son programme sur les migrations internationales, l'UNESCO met en place un projet intitulé « Gouvernance démocratique dans les sociétés multiculturelles et multiethniques », qui porte sur la construction de la démocratie dans des conditions de diversité ethnique et linguistique, dans le Kirghizstan post-soviétique.

Il postule que la transition pacifique à l'économie de marché et à la démocratie suppose un équilibre entre cohésion sociale et autonomie

des groupes, qui permet de réduire les tensions interethniques et les conflits. Des politiques linguistiques pluralistes basées sur les droits de l'homme permettent, par exemple, d'encourager l'intégration sociale, et devraient donc être une caractéristique essentielle dans la démocratisation des sociétés plurilingues.

Ce projet entend donc aider le Kirghizstan à trouver des législations appropriées, des stratégies de politiques publiques, et des structures administratives aptes à garantir la participation de tous dans un cadre démocratique. Grâce à une coopération entre

le Kirghizstan et la Suisse, des ressortissants kirghizes – décideurs politiques, juristes, représentants du gouvernement et d'ONG – ont ainsi pu être introduits à la gestion démocratique en situation de diversité ethnique et culturelle. Des activités de formation ont par ailleurs été mises en place par la Chaire UNESCO établie en 2001, à l'Académie de Management de Bishkek. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Paul de Guchteneire, p.deguchteneire@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 38 50
Antoine Pecoud, a.pecoud@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 43 31.

Carte d'identité des réseaux de l'UNESCO

ID_UNITWIN/UNESCO

NOM : Réseau UNITWIN/UNESCO sur la migration forcée

NÉ EN : 1998

SECRÉTARIAT SITUÉ À : Centre d'études des réfugiés,
Université d'Oxford, Royaume-Uni

PAYS IMPLIQUÉS : Université nationale An-Najah (Autorité Palestinienne),
Université Yarmouk (Jordanie), Université Hassan II (Maroc), Université de
Western Cape (Afrique du Sud) et Université d'Oxford (Royaume-Uni)

SIGNES PARTICULIERS : Collecte et compare les connaissances
mondiales (informations, recherches, enseignements, formations et
publications) sur les réfugiés et la migration forcée, avec l'aide des
institutions partenaires.

ID_CEENOM

NOM : Réseau de recherche d'Europe centrale et d'Europe
de l'Est sur les migrations (CEENOM)

NÉ EN : 1998

SECRÉTARIAT SITUÉ À : Académie Russe des Sciences, Moscou,
Fédération de Russie

PAYS IMPLIQUÉS : Azerbaïdjan, Arménie, République Tchèque,
Biélorussie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Fédération
de Russie, Turquie, Ukraine, Ouzbékistan

SIGNES PARTICULIERS : Met à jour les principaux obstacles à la
protection des droits des travailleurs migrants qui empêchent
les pays du réseau de signer la Convention de l'ONU sur les travailleurs
migrants.

ID_APMRN

NOM : Réseau de recherche sur les migrations en Asie-Pacifique (APMRN)

NÉ EN : 1995

SECRÉTARIAT SITUÉ À : Université de Wollongong, Australie

PAYS IMPLIQUÉS : Australie, Bangladesh, Inde, Indonésie, Japon,
Malaisie, Nouvelle Zélande, le Pacifique (centre situé à Fidji), République
de Corée, République Populaire de Chine, Singapour, Sri Lanka, Vietnam
et Thaïlande

SIGNES PARTICULIERS : Développe un réseau international de
recherches interdisciplinaires sur les migrations et la diversité
ethnoculturelle comme facteurs majeurs des transformations en cours
dans les sociétés de la région Asie-Pacifique.

11%

Avec plus d'1 million de réfugiés,
le Pakistan est le pays qui
accueille le plus grand nombre
de réfugiés dans le monde.

Khadija Elmadmad

Professeur de Droit
Chaire UNESCO « Migration
et Droits Humains »
Université Hassan II
de Casablanca, Maroc.

« L'Europe demande aux pays maghrébins et subsahariens de contenir les flux migratoires et de lutter contre l'immigration clandestine. Les États maghrébins sont partagés entre leurs traditions hospitalières à l'égard de leurs voisins du Sud et ces préoccupations sécuritaires. Des lois visant à retreindre l'entrée des étrangers et à sanctionner l'immigration clandestine ont été adoptées et des expulsions de migrants irréguliers ont souvent lieu dans la région. Mais les États éprouvent des difficultés à contrôler leurs frontières tandis que les clandestins sont très déterminés, si bien que les résultats de la lutte contre la migration clandestine ont été assez limités. »

« Le développement des capacités de recherche est une activité essentielle. Avec l'appui de l'UNESCO, de la Fondation Ford, et du PNUD, notre réseau a ainsi mené à bien de nombreux projets de recherche, publié plusieurs ouvrages, et organise des conférences tous les deux ans. Sept ont déjà eu lieu à Manille, Bangkok, Hong Kong, Tokyo, Fidji, Singapour et Séoul. La prochaine se tiendra, en mai 2007, à Fujian (Chine). De fait, les centres membres du réseau se sont développés et comptent aujourd'hui de nombreux experts des flux migratoires et des politiques d'immigration qui sont régulièrement consultés par les gouvernements et les organisations internationales. Notre réseau participe ainsi à de nombreux projets internationaux et projette de travailler davantage avec des ONG dans les années à venir. »

Robyn Iredale

Géographe
Responsable du réseau
APMRN

Pour aller plus loin

À LIRE

Gérer les migrations ? Quel devenir pour un régime absent ?

Ghosh, Bimal
19 p., UNESCO,
Paris, 2005.
SHS/2005/MWB/4

Les frontières de la mobilité

Wihot de Wenden,
Catherine
12 p., UNESCO,
Paris, 2004.
SHS/2004/MWB/10

La migration internationale en 2000

Revue internationale
des sciences sociales
n°165
487 p., UNESCO / Erès,
2000. 0904 T 79119

L'intégration des migrants : enjeux contemporains et implications

Graeme, Hugo
40 p., UNESCO, 2003.
SHS/SRP/MIG/2003/
PI/H/1

Des étrangers dans un pays autre. Diversité, Vulnérabilité et Droits des migrants.

De Varennes, Fernand
38 p., UNESCO, 2003.
SHS/SRP/MIG/2003/
PI/H/2

Les Migrations, les Droits de l'Homme et les Nations Unies

Pécoud, Antoine et
de Guchteneire, Paul
28 p., Commission
globale sur les
migrations
internationales, 2004.
Disponible sur
http://www.gcim.org/en/ir_gmp.html



AFRIQUE

Burkina Faso : migration et droits des travailleurs, 1897-2003

Pacere, Titinga Frédéric
262 p., UNESCO/Éditions
Karthala, 2004.
92-3-203943-5 ;
2-84586-517-1

Migration de travail et protection des droits humains en Afrique (Cameroun, Bénin, Gabon et Niger)

Sall, Babacar
72 p., UNESCO, Paris,
2005. SHS/2005/MC/8

État-nation et migrations en Afrique de l'Ouest : le défi de la mondialisation

Fall, Papa Demba
23 p., UNESCO, Paris,
2004.
SHS/2004/MWB/2

Migration internationale et droits des travailleurs au Sénégal

Fall, Papa Demba
49 p., UNESCO, Paris,
2003. SHS/2003/MC/5

La protection des travailleurs migrants et de leur famille : Nigeria

Adedokun, Olaide A.
32 p., UNESCO, Paris,
2003. SHS/2003/MC/7

Les Migrants et leurs droits au Maghreb

Elmadmad, Khadija
306 p., Casablanca,
La Croisée des
Chemins, 2004. ISBN :
9981-896-57-8



AMÉRIQUES

Une nouvelle relation entre proches voisins : migrations et libre échange entre les États-Unis et le Mexique

Verduzco Igartúa,
Gustavo
19 p., UNESCO, Paris,
2005. SHS/2005/PI/10

ASIE

Migrations en Asie Centrale : défis et perspectives.

Actes du
Colloque international,
12-13 mai 2005, Almaty,
Kazakhstan.
Kennedy, Laura ; Haque,
Anjum R. ; Fernandez,
Paz (dir. publ.)
199 p., UNESCO, Almaty,
2005.

Migration des travailleurs ruraux en Chine : défis pour les politiques

Zhan Shaohua
38 p., UNESCO-MOST2,
nouvelle série n°10
2005. SHS.2005/ws/25

Ensemble avec les Migrants : un projet UNESCO pour la réduction de la pauvreté

240 p., UNESCO,
Beijing, 2004.

Identification des obstacles à la signature et à la ratification de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants : la perspec- tive de la région Asie- Pacifique

Iredale, Robyn ; Piper,
Nicola
68 p., UNESCO, Paris,
2003. SHS/2003/MC/1

Promouvoir un pro- cessus pour encourager la ratification de la Convention de 1990 des Nations Unies sur les Droits des Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille :

**Bangladesh, Corée
et Nouvelle Zélande**

Robyn Iredale, Abrar
Chowdhury, Hae-Woo
Yang & Choi Hyeun Mo
et Paul Spoonley.

APMRN, document
de travail n°17, 2006.
Disponible sur
[http://apmrn.anu.edu.
au/publications/index.
html](http://apmrn.anu.edu.au/publications/index.html)

Identification des obstacles à la signature et à la ratification de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants : Chine

Iredale, Robyn
68 p., UNESCO, APMRN,
document de travail
n°16, 2003.
SHS/2003/MC/1

EUROPE

La protection des travailleurs migrants dans les pays d'Europe orientale et centrale et dans la CEI : perspectives d'adhésion

à la convention de
l'ONU de 1990
Zayonchkovskaya,
Zhanna
156 p., UNESCO, Paris,
2004. SHS/2004/MC/6

Migration de travail en Europe de l'Est et en Asie centrale : problèmes actuels et prochaines étapes politiques

Patzwaldt, Katja
16 p., UNESCO, Paris,
2004. SHS/2004/MC/3

OUTILS

Le Journal International sur les sociétés multiculturelles

Consultable gratuite-
ment sur le web de
l'UNESCO, le *Journal
International sur les
sociétés multicultu-
relles* (IJMS) constitue
une plate-forme pour
les recherches
internationales et
pluridisciplinaires sur
les migrations, le
multiculturalisme et les
droits des minorités.
Depuis sa création, en
1999, il a traité de la
gouvernance de la
diversité religieuse en
Europe et en Russie ;
des droits des minorités
linguistiques ; des
mouvements ethniques
territoriaux ; des politi-

ques multiculturelles
dans les pays industria-
lisés et post-coloniaux ;
du multilinguisme sur
l'Internet ; des liens
entre politiques et
recherches aux Pays-
Bas, en Belgique, au
Maroc et en Chine ; ou
encore de l'impact des
identités nationales sur
les attitudes envers les
migrants. À venir : la
démocratie et le partage
du pouvoir dans des
États multinationaux.
En 2007, une sélection
d'articles sera
rassemblée dans un
livre intitulé *Démocratie
et droits humains dans
les sociétés multicultu-
relles*. ¶

Pour plus d'informations :
www.unesco.org/shs/ijms



OUTILS

Kit d'information sur la Convention internationale sur les travailleurs migrants

Afin de favoriser une
meilleure connaissance
de la Convention des
Nations Unies sur les
droits des travailleurs
migrants, l'UNESCO
diffuse un kit d'infor-
mation qui présente ce
traité, ainsi que les
questions qu'il soulève,
de manière claire et

synthétique. Destiné à
un large public (ONG,
associations, décideurs
politiques...), ce kit est
disponible en anglais,
arabe, espagnol,
français et russe et
devait être traduit en
coréen pour le mois de
septembre 2006. ¶

Pour se procurer le kit
d'information, merci de
contacter :
Paul de Guchteneire,
[p.deguchteneire@
unesco.org](mailto:p.deguchteneire@unesco.org)

Migrations internationales, développement urbain, demande de participation des populations à l'élaboration des politiques publiques... **Les réalités du monde contemporain ne cessent d'évoluer.** En soutenant la recherche en sciences sociales et en s'efforçant d'en partager les résultats avec le plus grand nombre, **l'UNESCO contribue à aider la communauté internationale à mieux comprendre ces réalités afin de mieux répondre aux défis** qu'elles posent. À travers le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS), **l'Organisation a par ailleurs la responsabilité de coordonner le seul programme des Nations Unies sur la gestion des transformations sociales** (le programme MOST) et s'emploie particulièrement, dans ce cadre, à resserrer les liens entre les chercheurs et la communauté des décideurs au sens large.

Un programme et des forums pour favoriser le développement social

Favoriser les relations régulières entre ministres du Développement social au niveau régional; ouvrir le dialogue politique à la prise en compte des résultats de la recherche: voilà les deux composantes inséparables d'une même démarche que le seul programme des Nations Unies sur la gestion des transformations sociales, mis en œuvre par l'UNESCO (programme MOST), met au centre de son action en matière de politiques sociales.

Les échanges d'expériences et la masse critique de l'expertise ne prennent vraiment leur sens qu'à l'échelle régionale. C'est pourquoi, dès 2001, l'UNESCO a pris l'initiative d'un Forum des ministres du Développement social latino-américains, dans le cadre du programme MOST sur la gestion des transformations sociales.

Désormais pérennisé, ce Forum se donne trois objectifs principaux :

- offrir un espace de coordination pour des stratégies régionales communes en matière de politiques sociales ;
- formuler des politiques nationales tendant à renforcer la cohésion démocratique et la gouvernance démocratique dans la région ;
- favoriser le dialogue, l'échange de bonnes pratiques et la conception de projets de coopération horizontale.

Par son succès, cette première initiative a très vite suscité l'intérêt au-delà de l'Amérique latine.

En novembre 2004, le gouvernement de la République sud-africaine a ainsi accueilli la première réunion du Forum des ministres du Développement social de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Moins de deux ans plus tard, en janvier 2006, le gouvernement du Mali a organisé, à son tour, le premier Forum des ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (lire *SHS Regards* n°13).

Dernier en date, le Forum des États d'Asie du Sud, dont la réunion inaugurale s'est tenue au Pakistan en mai 2006 (lire p.27).

Enfin, fin 2006, un Forum des ministres du Développement social des États arabes devrait être organisé au Maroc.

Spécificités régionales

Le choix d'un cadre régional est pratique, mais il répond également à des considérations de fond. Si le souci que la recherche en sciences sociales et humaines informe mieux l'action publique possède une portée universelle, les priorités concrètes sont, légitimement, fort diverses. Or, si les régions ne sont nullement homogènes, un consensus sur des urgences communes peut être trouvé.

C'est ainsi que, après de larges consultations au niveau régional, des priorités thématiques pour le programme MOST ont pu être fixées en fonction des spécificités de chaque région du monde :

- Amérique latine et Caraïbes : la lutte contre la pauvreté
- Afrique : les processus d'intégration régionale
- États arabes : le rôle de l'État dans le développement social
- Asie-Pacifique : la sécurité humaine
- Europe : le vieillissement des populations
- Petits États insulaires en développement : le développement social durable

La vocation du programme MOST est de susciter des réseaux de recherche apportant, sur ces différents thèmes, des connaissances nouvelles, rigoureuses et utilisables. Les Forums ministériels en faci-



© Pablo Meli / UNESCO

Aux côtés de la ministre guinéenne Mariama Aribot, le ministre du Pakistan, Daniyal Aziz, lors de la table-ronde organisée en clôture du Forum de Buenos Aires.



Zola S. Skweyiya,
ministre du
Développement
social d'Afrique
du Sud, actuel
Président
du Comité inter-
gouvernemental
du programme
MOST.

teront la prise en considération et ouvrent donc un espace de véritable synergie entre les différentes dimensions de l'action de l'UNESCO et, partant, entre recherche et action publique à tous les niveaux.

Prolonger le « processus de Buenos Aires »

Le rapprochement entre recherche et action publique est donc une nouvelle méthode pour assurer la jonction entre l'action intellectuelle de l'UNESCO et les exigences internationales du développement.

La méthode a pu être testée en grande nature lors de l'atelier organisé, sous l'égide du programme MOST dans le cadre du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales, qui s'est tenu, en février 2006, en Argentine et en Uruguay (lire la *SHS-Newsletter* n° 11 et 12).

Cet atelier a rassemblé des ministres représentant sept pays (Brésil, Guinée, Mali, Pakistan, Pérou, Sénégal, Soudan), les responsables des réseaux régionaux de recherche en sciences sociales d'Afrique, d'Amérique latine, et d'Asie, ainsi que plusieurs membres du Conseil scientifique du programme MOST.

Se félicitant de l'initiative et insistant sur son importance, les participants ont tenu à en souligner les difficultés, qui sont autant de défis à relever pour le travail futur de MOST : temporalités différentes de la recherche et de l'action ; méfiance traditionnelle entre chercheurs et politiques dans de nombreux pays ; absence, enfin, d'espaces de discussion appropriés.

C'est ce consensus sur les défis à relever qui donne tout son sens au « processus de Buenos Aires » qu'appelle de ses vœux la Déclaration finale du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales.

Les Forums régionaux de ministres du Développement social, par l'articulation qu'ils offrent entre recherche et action, constituent un élément essentiel de ce dispositif émergeant. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Cecilie Golden, c.golden@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 39 20

Le texte de la Déclaration finale du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales est disponible en ligne : www.unesco.org/shs/ifsp/declaration_fr

↳ Verbatim

« Un meilleur usage de sciences sociales rigoureuses peut conduire à des politiques plus efficaces et, pour ce faire, il faut renforcer les liens entre sciences sociales et politiques en faveur du développement social et économique. Car les connaissances que cherchent les sciences sociales sont précisément celles dont l'action publique a besoin. Le monde a besoin de nouvelles formes d'interaction entre sciences sociales et action publique, et d'espaces innovants qui les rendent possibles. » ¶

Déclaration du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales. Buenos Aires, 24 février 2006

1^{er} Forum des ministres de l'Asie du Sud

En collaboration avec le gouvernement du Pakistan et avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement, le 1^{er} Forum régional des ministres du Développement d'Asie du Sud vient d'être organisé à Bhurban (Pakistan), dans le cadre du programme MOST. La réunion, qui s'est tenue les 26 et 27 mai derniers, tirait partie des expériences menées dans les autres régions, dont les représentants du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO ont assuré la restitution. Elle bénéficiait également de la présence du Président et du Secrétaire général du Forum de

la CEDEAO, le ministre malien Djibril Tangara (lire *SHS Regards* n° 13). Le Bangladesh, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka participaient à cette première édition, tandis que Le Bhoutan, Fidji, le Kirgizstan, la Mongolie et la Thaïlande ont fait savoir leur intention de s'y joindre ultérieurement, exprimant leur intérêt pour la démarche. Invités à débattre de la contribution des mécanismes de responsabilité publique à l'amélioration des services sociaux en Asie, les participants ont adopté une Déclaration commune, fixant un cadre politique et permettant la pérennisation de cet espace

de dialogue, afin d'améliorer les consultations et les échanges propices à l'efficacité des politiques sociales. Dans cette déclaration – ouverte à l'adhésion de tous les États asiatiques –, les ministres présents se sont, notamment, engagés à promouvoir des politiques de développement qui en intègrent toutes les dimensions humaines ; à lutter, à travers ces politiques, contre la pauvreté ; et à favoriser la solidarité par le renforcement des réseaux régionaux et interrégionaux. Une présidence tournante annuelle du Forum a été décidée et confiée au Pakistan pour 2006-2007, avec pour

priorité thématique « la responsabilité publique ». Le lieu et la date du prochain Forum des ministres d'Asie du sud ont également été fixés : il se tiendra en Inde, en 2007. Enfin, la présidence pakistanaise du Forum a exprimé son soutien à l'élargissement géographique de la démarche, proposant que soit, parallèlement, organisé, en coopération avec l'UNESCO, le 1^{er} Forum interrégional des ministres du Développement social. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Cecilie Golden**, c.golden@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 39 20

Succès du 3^e Forum urbain mondial

Plus de 10 000 participants ont assisté au 3^e Forum urbain mondial qui s'est déroulé, en juin dernier, à Vancouver (Canada) témoignant d'un vif intérêt pour tous les projets de l'UNESCO en faveur d'une urbanisation à visage humain.

Est-ce un indicateur de succès ? La plupart des ouvrages emportés par l'équipe de l'UNESCO pour promouvoir l'action de l'Organisation au 3^e Forum urbain mondial de Vancouver (Canada), s'est trouvée en rupture de stock.

Il faut dire qu'ils étaient nombreux à avoir fait le voyage jusqu'au Canada pour venir échanger expériences et idées sur la transformation des villes : quelque 10 000 urbanistes, étudiants, militants associatifs et décideurs politiques, venus de près de 150 pays.

Un grand nombre d'entre eux a visité le stand de l'UNESCO et participé aux différents événements qui s'y sont déroulés, grâce à l'engagement de l'ensemble des secteurs de l'Organisation, à la mobilisation de la Commission nationale du Canada auprès de l'UNESCO, et à la coopération renforcée avec l'ONU-Habitat, qui relayait, chaque jour, les contenus des débats, à travers son bulletin quotidien.



En haut :
Débat sur « les villes du Patrimoine mondial » sur le stand de l'UNESCO.

En bas :
Pierre Sané à la clôture du Forum de Vancouver.

Des débats informels sur « la Décennie de l'éducation pour le développement durable », « les villes du patrimoine mondial » ou « l'émancipation des femmes dans l'environnement urbain » ont ainsi été fortement suivis. Mais ce sont les sessions de mise en réseau qui ont rencontré le plus du succès.

« Grandir en ville »

Ainsi, celle intitulée « Créer des villes meilleures pour et avec les jeunes » – coordonnée par David Driskell, titulaire de la Chaire UNESCO « Grandir en ville » à l'Université de Cornell (États-Unis) – a été l'occasion d'assister à la présentation des activités conduites sur le terrain, par les équipes chargées de mettre en œuvre ce projet. De nombreux participants, dont certains venus de Bosnie-Herzégovine et d'Iran, ont demandé que ce type d'actions soit également développé dans leurs pays.

La session intitulée « Les politiques urbaines et le droit à la ville : vers la démocratie locale et la bonne gouvernance » a également rencontré un vif succès, réunissant de nombreuses personnalités parmi lesquelles la Secrétaire nationale des Programmes Urbains, au ministère de la Ville du Brésil, le maire de Montréal, ou encore la maire de la ville de Belize, représentante du Forum des Gouvernements Locaux du Commonwealth.

Enfin, l'atelier consacré à la Coalition internationale des villes contre le racisme a rassemblé des urbanistes, des élus, des chercheurs et des ONG canadiennes, européennes, et africaines dans le but d'examiner les moyens d'améliorer la gouvernance démocratique des municipalités, en soutenant le pluralisme des idées, et en promouvant la diversité.

Rendez-vous à Nanjing

« En tant que forum, le Forum urbain mondial traite de la mise en réseau, de l'apprentissage, du partage, il n'a donc pas « d'aboutissement », mais il continuera d'exister lorsque les délégués retourneront chez eux pour transformer les mots en action », a insisté le Sous-Directeur général de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines, lors de la cérémonie de clôture de cette 3^e édition.

À entendre les applaudissements qui ont suivi, nul doute qu'au prochain Forum urbain mondial qui se tiendra à Nanjing (Chine), en 2008, chacun s'efforcera de présenter comment l'engagement du Forum pour une ville plus humaine se sera concrétisé... ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Brigitte Colin, b.colin@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 37 54
Consulter le rapport du FUM3 en ligne :
<http://www.iisd.ca/ymb/wuf3/>



Recherche urbaine : un colloque pour décrypter les nouvelles tendances

Si la recherche urbaine permet de décrypter l'évolution du rapport à la ville dans nos sociétés, passer au crible ces recherches elles mêmes peut également permettre de lire les relations liant pouvoirs publics et milieux académiques, tant la sociologie urbaine a traditionnellement été liée à l'élaboration des politiques publiques ...

Si les périphéries urbaines ont longtemps attiré l'attention de nombreux analystes, qui, depuis 30 ans, explorent principalement les processus de production de l'habitat précaire, un phénomène nouveau mobilise désormais chercheurs, experts et autorités locales : la réinscription des centres-villes comme objet d'étude.

Parmi les raisons qui expliquent cet intérêt : le besoin de dépasser l'opposition centre/périphérie qui apparaît peu pertinente face à la complexité des phénomènes urbains contemporains.

On assiste également à un engouement pour de nouvelles expertises et recherches finalisées qui tentent d'appliquer des politiques d'action supposées agir contre l'exclusion et les violences urbaines, et œuvrer en faveur de la sécurité publique ou la cohésion sociale, sans que leurs contours soient bien définis.

Surtout, la plupart des opérations urbanistiques engagées ces dernières années tendent à revaloriser les centres historiques et à redynamiser les centres en cours d'abandon. Le cœur des villes fait, ainsi, l'objet de politiques publiques visant à modifier l'utilisation du sol, les pratiques sociales qui peuvent y voir le jour, voire les représentations que les habitants peuvent s'en faire.

Des notions spécifiques sont apparues, comme celles de « gentrification », de « requalification », ou encore de « muséification » des espaces centraux, souvent liées à leur inscription au Patrimoine de l'humanité. Et de nouvelles approches ont vu le jour, tel le projet-pilote mené dans le centre historique de Quito (Équateur), pendant la première phase du programme MOST, qui a lancé l'approche de la « durabilité sociale » des centres historiques.

Autant de raisons qui poussent les spécialistes de la recherche urbaine à se pencher sur les centres-villes pour tenter, d'une part, de comprendre toutes les dimensions qui concourent à leurs problématiques, et, d'autre part, de les situer comme un élément intégrateur de l'amplitude du spectre urbain.

Avec l'intention de faire le point sur ces nouvelles tendances, l'Institut de Recherche et Développement, le Centre National de la Recherche Scientifique français et l'Université-Paris III ont organisé, avec le soutien du Programme MOST, un séminaire permettant de partager les expériences françaises et latino-américaines.

Deux questions étaient au cœur de cette rencontre qui s'est tenue, à Paris, en juin dernier : « Peut-on réduire l'intérêt des centres des

villes à leur valeur patrimoniale ? » Et « Peut-on parler des centres des villes sans parler de la structure urbaine ? »

À travers l'exemple de Buenos Aires, Bogotá, Cartagena, Mérida, Mexico, Recife, São Paulo, Santiago ou encore Xochimilco, des études de cas ont montré les transformations des espaces centraux, permettant d'approfondir les logiques d'intervention, les échelles, et les instruments couverts par les politiques urbaines de chaque pays.

Elles ont surtout mis en exergue la manière dont les connaissances en sciences sociales peuvent aider à comprendre la complexité des centres-villes face à la métropolisation et aux réseaux globalisés, face aux principaux acteurs et bénéficiaires, face, enfin, à la manière d'affronter la ségrégation sociale de l'espace.

En clôture des travaux, une table ronde a lancé le débat sur le rôle de la coopération et des experts en tant qu'acteurs politiques, l'intervention de la recherche dans la solution des problèmes, et les conséquences de la médiation des professionnels entre la technique, la science sociale, la politique et l'économie.

Une conviction s'imposait : le centre-ville est définitivement un terme polymorphe dépendant d'échelles physiques, de politiques de développement, et de conceptions sociales différentes. Malgré cela, les centres font toujours et partout office de substrats de la vie urbaine, en tant que lieux projetant considérations et présupposés culturels sur le sens de la vie urbaine, renvoyant directement à la condition métaphorique de la ville et au potentiel symbolique de l'utopie urbaine. ¶

Pour plus d'information, merci de contacter :

Germán Solinís, g.solinis@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 38 37.



De nouvelles approches voient le jour, comme celle sur « la durabilité sociale » des centres historiques lancée à Quito (Équateur), dans la 1^{re} phase du programme MOST.

Politiques urbaines et droit à la ville : un ouvrage de référence sur le web



Largement débattu lors du Forum urbain mondial de Vancouver en juin 2006 (lire p. 28), le droit à la ville et à la citoyenneté est en débat depuis plusieurs années. Il fait aujourd'hui l'objet d'un ouvrage accessible à tous gratuitement sur internet*.

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle sur les droits de l'homme, en 1948, ces derniers ont été graduellement reconnus, élargis, et incorporés dans la vie quotidienne des individus et des groupes sociaux, exprimant ainsi les besoins, les questions et les demandes propres à leur temps.

Mais, pour nombres d'acteurs de la communauté internationale des droits de l'homme, les changements socio-économiques, politiques et territoriaux intervenus, durant cette période, incitent à penser que le respect des droits de l'homme (droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux) pourrait encore être amélioré.

Ainsi, nombreux sont ceux qui voudraient voir certains de ces droits davantage ancrés sur les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est notamment le cas pour le droit au développement, le droit à l'eau potable, le droit à un environnement sain, ou encore pour le droit à la ville, qui peut se définir par le droit de chaque

citadin de profiter activement de la vie urbaine, en bénéficiant non seulement de l'ensemble des services et des opportunités qu'elle offre, mais également en participant directement à la gestion des villes.

Alors que de nombreuses initiatives sont menées, à travers le monde, pour concrétiser ce droit dans plusieurs villes et régions, il n'existe pas encore d'approche consolidée, au niveau international, en faveur d'une législation et d'une gouvernance urbaine inclusives. D'où l'initiative prise, par l'ONU-Habitat, l'UNESCO et le Conseil International des Sciences Sociales (CISS), de lancer une recherche internationale comparative afin de réaliser un consensus entre les principaux acteurs de la ville sur les éléments constitutifs des politiques et des législations publiques qui combinent développement urbain, égalité et justice sociale.

Dans le cadre de cette recherche, en 2005, un groupe d'experts internationaux de l'ONU-Habitat et de l'UNESCO a débattu des interconnexions entre l'exclusion sociale et la ségrégation spatiale, lors de deux ateliers publics. Les Actes de ces rencontres sur le concept du droit à la ville et à la citoyenneté viennent d'être publiés dans la collection *Établissements humains et environnement socioculturel*. Mis en ligne sur le site web du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, ce document met désormais le concept du droit à la ville à la portée de tous. ¶

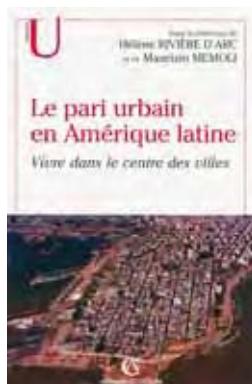
Pour plus d'informations, merci de contacter :
Brigitte Colin, b.colin@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 37 54.

* Pour télécharger le n°57 de la collection *Établissements humains et environnement socioculturel* intitulé *Politiques urbaines et le Droit à la ville* :
www.unesco.org/shs/urban/rttc

Retour vers les centres-villes

Revaloriser le centre des villes est de nos jours un pari commun à la plupart des gouvernements de grandes villes latino-américaines.

Retour sur la mémoire, appel aux classes moyennes, requalification économique, programmes sociaux sont autant d'idées qui circulent de part et d'autre de l'Atlantique et que chaque ville fait siennes à sa manière. Du nord au sud, de Mexico à Buenos Aires et Santiago, ces idées génèrent toute une gamme d'actions réformatrices et de changements dans les paysages urbains, qui s'efforcent de masquer ou de singulariser les effets de la mondialisation.



Cet ouvrage, réalisé par un collectif d'auteurs sous la direction de Hélène Rivière d'Arc et de Maurizio Memoli, prolonge les débats qui se sont exprimés lors du séminaire « El Tiempo de las Ciudades, Habitar la Ciudad » organisé, en novembre 2003, à la mairie de Montevideo (Uruguay) par « las Facultades de Arquitectura et de Humanidades » de « la Universidad de la Republica », ainsi que par l'association « Transplatina » (Paris), l'École d'Architecture de La Villette et le Centre de recherche et documentation sur l'Amérique Latine (CREDAL-CNRS-Université de la Sorbonne Nouvelle), avec le soutien du programme de l'UNESCO sur la gestion des transformations sociales (programme MOST). ¶

Le pari urbain en Amérique latine : vivre dans le centre des villes
Armand Colin 2006, 224 pages, ISBN 2-200-34672-7

Pour plus d'information merci de contacter :
Germán Solinis, g.solinis@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 37.

Des mots qui font mal aux quartiers populaires



« Banlieues », « bassi », « bidonvilles », « favelas », « faubourgs », « ghettos », « slums » ... Du Brésil aux États-Unis, en passant par le monde arabe, la Turquie, la Grande-Bretagne et la France, le 4^e volume de la collection *Les mots de la ville* s'attache à la façon dont les mots de la ville interviennent dans les phénomènes de stigmatisation urbaine.

Il est en effet courant qu'un mot désignant un espace urbain qualifie en même temps les populations auxquelles on l'associe. Dès lors, que penser de

ces mots qui désignent les périphéries des villes où sont très souvent logées les populations défavorisées ? Directe ou biaisée, brutale ou euphémisée, la stigmatisation urbaine concerne en effet souvent des lieux marqués par la pauvreté, voire les dégradations, sur lesquelles est porté un regard inquiet par les classes aisées, les mouvements de réforme et les législations sanitaires.

Rédigé par un collectif d'auteurs, sous la direction de Jean-Charles Depaule, *Les mots de la stigmatisation urbaine* permettent de saisir la manière dont classements sociaux et classements spatiaux s'articulent à travers des lexiques divers. Les auteurs dégagent ainsi plusieurs traits qui viennent enrichir ce que l'on pourrait appeler une rhétorique des mots de la ville, révélatrice d'enjeux sociaux et politiques. Une rhétorique et des enjeux explorés, depuis plusieurs années, avec le soutien du programme de l'UNESCO sur la gestion des transformations sociales (Programme MOST).

La collection dans laquelle s'inscrit cet ouvrage fait en effet partie d'un programme de recherches comparatives internationales qui, par l'étude du système classificatoire qu'est le langage, permet de saisir les dynamiques sociales qui font la réalité de la ville, notamment en identifiant les conflits d'intérêts qu'implique l'élaboration de nouvelles nomenclatures administratives. ¶

Les mots de la stigmatisation urbaine
Collection *Les mots de la ville* – Volume iv.
Sous la direction de Jean-Charles Depaule
278 pages. 29,00 €
Éditions UNESCO / Maison des sciences de l'homme, Paris, 2006. ISBN 92-3-204011-4.

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Germán Solinís, g.solinis@unesco.org, tél. : + 33 1 45 68 38 37.

Revue internationale des sciences sociales
UNESCO / Erès, 20 €

n° 187, mars 2006 : Diversité culturelle et biodiversité

Souvent réduites à une vague analogie, les relations entre diversité culturelle et biodiversité prennent un sens plus précis quand on envisage la biodiversité



produite par l'action humaine au cours du temps comme manifestation des cultures dans leur diversité.

n° 188, juin 2006 : Mémoires de l'esclavage

Nous sommes tous peu ou prou héritiers, directs ou indirects, de la traite « négrière » atlantique, qui a structuré l'« économie-monde » moderne, bien au-delà des millions de personnes qui en souffrirent ou en tirèrent profit. Qu'est-ce, aujourd'hui, qu'assumer cet héritage ? Le dossier

principal du n°188 se propose d'établir des relations entre compréhension du passé et enjeux mémoriels du présent et d'ouvrir ainsi le débat sur un avenir où le souvenir de l'esclavage peut aider, collectivement, à se comprendre. Dans son deuxième dossier, le numéro s'intéresse également aux enjeux de la propriété intellectuelle appliquée à la microbiologie. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Carmel Rochet,
c.rochet@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 37 33.

Le feu domestiqué : Usages et pratiques dans l'architecture mondiale

par Renaud Lieberherr
160 p., UNESCO, 2006.
SHS-2006/WS/07

Le feu, marque de l'homme et de son habitat, est intimement lié au groupement familial – au « foyer ». La place du feu dans l'habitat et l'organisation de l'espace autour de lui, en revanche, varient beaucoup. C'est une question de climat et de combustibles disponibles, mais aussi, profondément, une question culturelle. Associant analyses de la portée symbolique du feu et de la typologie architecturale des foyers, cet ouvrage novateur montre en quoi le feu est une

source d'identité spatiale, qui inscrit et insère les humains dans un espace construit et dès lors donné. Réalisée par le sociologue Renaud Lieberherr, cette étude, construite en quatre parties, présente plusieurs fiches sur la pratique du feu dans des habitations vernaculaires à travers le monde, ainsi que des études de cas conduites en Algérie,

au Groenland, au Japon et en Suisse. Constituant le n°54 de la série *Établissements humains et environnement socio-culturel*, ce livre est disponible gratuitement sur simple demande. ¶

Pour plus d'informations ou pour demander le document, merci de contacter :
Simone Porges,
s.porges@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 46 07.



Quelle Afrique pour le XXI^e siècle ?



Rassemblant l'essentiel des débats qui se sont tenus lors des 3^e Journées des Chaires UNESCO et instituts de recherche pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre,

organisées à Libreville (Gabon) en février 2005, un livre publié en collaboration avec le bureau de l'UNESCO à Dakar (Sénégal) offre une véritable photographie des droits sociaux, économiques, et culturels en Afrique au XXI^e siècle.

Si les démocraties semblent inachevées partout dans le monde, l'Afrique subsaharienne n'y fait effectivement pas exception, surtout quand il s'agit de faire face à la demande croissante des populations pour de meilleures conditions de vie et la concrétisation de leurs droits économiques, sociaux, et culturels, ainsi que des droits dits « de solidarité », comme le droit au développement et à la paix.

Bien que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples confère à ces droits une priorité sur d'autres jugés plus « classiques » – tels que les droits civils et politiques –, les législations africaines sont peu avancées dans ce domaine.

Cet ouvrage livre l'analyse et les réflexions des spécialistes des droits humains, des chercheurs et des responsables d'Instituts et de Chaires UNESCO, rassemblés l'an dernier, à Libreville. Il offre également des propositions de scientifiques africains pour aller de l'avant dans la marche vers la démocratisation de l'Afrique. ¶

Les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique au XXI^e siècle
296 p. 20 €
Éditions Panafrik/Silex/nouvelles du Sud, 2006.
ISBN : 2-912 717-10-8

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Carrie Marias, c.marias@unesco.org,
tél. : +211- 849-23-23

SEPTEMBRE

31 août-1 septembre : Réunion du jury pour le prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et la non-violence. UNESCO, Paris, France. (s.lazarev@unesco.org)

5 septembre : 60 minutes pour convaincre : « la bioéthique ». Salle IX, Maison de l'UNESCO, Paris, France. (h.tenhave@unesco.org)

14-15 septembre : 2^e réunion d'experts sur la partie législative de la base de données de l'Observatoire mondial de l'éthique (GEObs). UNESCO, Paris, France. (h.tenhave@unesco.org)

14-15 septembre : Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacré à la question des migrations internationales et du développement. New York, États-Unis. (a.pecoud@unesco.org)

18-24 septembre : Lancement de la Coalition africaine des villes contre le racisme à l'occasion du sommet « Africités 2006 ». Nairobi, Kenya. (m.scarone@unesco.org)

21 septembre : Cérémonie de remise du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix. UNESCO, Paris, France. (m.goucha@unesco.org)

21 septembre : Célébration de la Journée internationale de la paix. Bujumbura, Burundi. (y.matuturu@unesco.org)

21-22 septembre : Conférence nationale pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. Mexico, Mexique. (a.saada@unesco.org)

OCTOBRE

15-16 octobre : Conférence internationale sur la question des migrations. Beijing, Chine. (g.domenach-chich@unesco.org)

17 octobre : Célébration de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté. UNESCO, Paris, France. (c.tekaya@unesco.org)

19-20 octobre : Conférence Régionale LAC pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et droits de l'homme. Buenos Aires, Argentine. (a.saada@unesco.org)

26-27 octobre : Séminaire sur le « cadre légal et éthique de l'espace exploratoire. » UNESCO, Paris, France. (h.tenhave@unesco.org)

26-27 octobre : Lancement de la Coalition des villes contre le racisme et la discrimination d'Amérique latine et des Caraïbes. Montevideo, Uruguay. (m.scarone@unesco.org)

28-29 octobre : Réunion régionale d'experts sur l'enseignement de l'éthique. Téhéran, Iran. (h.tenhave@unesco.org)

30 octobre-4 novembre : Formation des professeurs d'éthique. Bucarest, Roumanie. (h.tenhave@unesco.org)

NOVEMBRE

9-10 novembre : 6^e réunion du Comité interagences de bioéthique. UNESCO, Paris, France. (s.colombo@unesco.org)

9-10 novembre : Réunion du jury international du Prix de l'UNESCO d'éducation aux droits de l'homme 2006. UNESCO, Paris, France. (i.zoubenko@unesco.org)

13-17 novembre : Célébration de la Journée mondiale de la philosophie au Siège de l'UNESCO, Paris, France. (m.goucha@unesco.org)

15-16 novembre : Célébration de la Journée mondiale de la philosophie au Maroc. (m.goucha@unesco.org)

16 novembre : Célébration de la Journée mondiale de la Philosophie en Chine. Beijing, Chine. (g.domenach-chich@unesco.org)

16 novembre : Conférence-débat sur « la justice transitionnelle et le devoir de mémoire ». Bujumbura, Burundi. (y.matuturu@unesco.org)

16 novembre : Cérémonie de la remise du prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et la non-violence. UNESCO, Paris, France. (s.lazarev@unesco.org)

17-18 novembre : Dialogue philosophique interrégional Asie-Monde arabe. Maroc. (m.goucha@unesco.org)

20-22 novembre : 13^e session du Comité International de Bioéthique. UNESCO, Paris, France. (s.colombo@unesco.org)

27-28 novembre : Réunion régionale d'experts sur l'enseignement de l'éthique. Muscat, Oman. (h.tenhave@unesco.org)

29-30 novembre : Conférence « Vers une société multiâges : la dimension culturelle des politiques du vieillissement. » Bruxelles, Belgique. (c.golden@unesco.org)

DÉCEMBRE

4 décembre : Formation sur les droits humains et leur approche. Bangkok, Thaïlande. (k.taras@unesco.org)

10 décembre : Journée des droits de l'homme : lancement des « Études de l'UNESCO sur les droits de l'homme. » UNESCO, Paris, France. (v.volodine@unesco.org)

10 décembre : Séminaire de sensibilisation des décideurs politiques sur le programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles. Bujumbura, Burundi. (y.matuturu@unesco.org)

11-12 décembre : 2^e forum de la Chaire de l'UNESCO sur « les paysages et l'environnement. » UNESCO, Paris, France. (b.colin@unesco.org)